VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Géraldine BASTIEN, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Odile VIGNAL à Dominique ROGUE-SALLARD

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Après l'appel, une minute de silence est observée en mémoire des victimes de l'attentat de Strasbourg.
Mme Dominique BRIAT arrive avant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Pascal GUITTARD).
Mme Nicaise JOSEPH et M. Nicolas BONNET arrivent avant le débat de la question n°1.
M. Jean-Pierre LAVIGNE arrive avant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir à M. Jean-Pierre BRENAS).
Mme Marion CANALES arrive avant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Nicaise JOSEPH).
Mme Valérie BERNARD arrive avant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à M. Grégory BERNARD).
Mme Isabelle LAVEST arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA).
Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Cécile AUDET).
Mme Marianne MAXIMI quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°3 à n°7 et donne pouvoir à M. Alparslan COSKUN.
M. le Maire modifie l'ordre du jour pour inverser le vote des questions n°10 et n°11.
M. Florent NARANJO quitte la séance avant le vote de la question n°11.
Mme Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.
Mme Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote de la question n°12 et donne pouvoir à M. Christophe BERTUCAT.
Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu a).

Rapport N° 11

PROJET EDUCATIF DE LA VILLE 2 - ADOPTION DES NOUVEAUX AXES ET ACTIONS - VOLET ENFANCE (3-11 ANS)

Rapporteur : Madame Cécile AUDET

Lors de sa séance du 26 juin 2015, le conseil Municipal a adopté le Projet Éducatif de la Ville (PEV) pour la période 2015/2018.
Celui ci a fait l'objet d'une évaluation qui a été présentée lors du Conseil Municipal du 22 juin dernier.

Le nouveau PEV, dont les axes ont été annoncés dès le mois de juin, a été construit en concertation avec la communauté éducative, parents et professionnels sur la base d'un approfondissement qualitatif des actions conduites lors du premier PEV.

Cette concertation s'est déroulée selon le calendrier suivant :

- avril : 1er séminaire de la DE
- mai : réunion avec les agents des écoles de la DE
- juin : 3 réunions publiques (centre-ville, quartiers nord, Saint-Jacques)
- septembre : 2ème séminaire de la DE
- octobre : réunion à deux reprises des trois groupes de travail (un par axe)
- novembre : séminaire inter-directions

De plus, le comité partenarial du PEV s'est réuni deux fois durant cette période.

Le document du PEV2, en annexe sur CD, souligne les principes qui guident la démarche, les étapes du passage du PEV1 au PEV2, les objectifs et les enjeux déclinés, ainsi que le mode de gouvernance et d'évaluation.

Les quatre axes ainsi développés sont :

- 1er axe : les conditions d'accueil des enfants de 2 à 6 ans
- 2ème axe : le lien aux parents et notamment auprès de ceux les plus éloignés
- 3ème axe : le temps des études surveillées dans le temps périscolaire du soir
- 4ème axe : le développement de la transversalité.

Ces axes sont déclinés en dix-neuf actions.

Par ailleurs, suite au processus de concertation, la gouvernance du PEV a été enrichie avec notamment la création de trois groupes de travail. Ces derniers, composés des acteurs essentiels de la communauté éducative seront réunis tout au long de l'année et chargés de l'évaluation et d'une réorientation éventuelle des actions à suggérer à la Ville et au comité partenarial.

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission, d'adopter le nouveau Projet Éducatif de la Ville et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents à la mise en œuvre de ce dispositif.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 DEC. 2018

Pour le Maire,
L'Adjointe chargée de l'éducation,
de l'enfance et de la petite enfance

CLERMONT-FERRAND
ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA

Cécile AUDET,



PROJET ÉDUCATIF DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND



Décembre 2018

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Sommaire

Préambule : le PEV : un outil d'orientation et de mise en cohérence des politiques publiques de l'enfance. p.3

CHAPITRE 1 : Présentation des principes qui guident la démarche du PEV. p.4
- 1- Les valeurs de la politique éducative et le développement harmonieux d'une ville à hauteur d'enfant. p.4
 - A) Les valeurs. p.4
 - B) Une démarche éducative harmonieuse au regard d'une ville à hauteur d'enfant (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse). p.5
- 2- L'appui de la recherche publique. p.5
- 3- Co-construire et innover avec les habitants et les partenaires éducatifs. p.5
 - A) Une démarche participative.avec les parents et nos partenaires. p.5
 - B) Une organisation adaptée des services municipaux. p.6
 - C) L'innovation, moteur d'un service public à hauteur d'enfants. p.7

CHAPITRE 2 : Du PEV 1 au PEV 2. p.8
- 1- LE PEV 1. p.8
 - A) Les 5 axes majeurs. p.8
 - B) L'évaluation. p.11
 - C) L'étude réalisée par l'ESPE sur les études surveillées. p.13
- 2- Le diagnostic suite à l'évaluation IFE / ESPE et le résultat de la consultation sur la semaine scolaire. p.15
- 3- Les axes de la concertation et du travail sur l'élaboration du PEV 2 et de son déroulement. p.15

CHAPITRE 3 : Les objectifs et les enjeux déclinés. p.16

1er axe: adapter les conditions d'accueil des enfants de 2 à 6 ans. *p.17*
- A) Préserver le rythme et les besoins des enfants de 2 à 6 ans. p.18
- B) Développer les partenariats avec les professionnels de la Petite enfance. p.18
- C) Renforcer les échanges entre professionnels. p.19

2ème axe : renforcer le lien aux parents et notamment auprès de ceux les plus éloignés. *p.19*

3ème axe : améliorer le temps des études surveillées dans le temps périscolaire du soir. *p.21*
- A) Partenariat Ville / Éducation Nationale : mieux se connaître pour une meilleure synergie. p.22
- B) Un cadre général pour les études avec des spécificités territoriales. p.23

4ème axe : développer la transversalité. *p.23*

CHAPITRE 4 : La gouvernance et l'évaluation. p.25
- 1- La gouvernance. p.25
- 2- L'évaluation. p.26

Conclusion. p.26

Annexes : fiches action. p.28

Le Projet Éducatif de la Ville
Un outil d'orientation et de mise en cohérence
des politiques publiques de l'enfance.

La Municipalité ayant affirmé l'Enfance comme la priorité de son mandat, le projet éducatif de la ville a été mis en place dès 2015 suite à une large concertation de la communauté éducative.

La Ville de Clermont-Ferrand a choisi dans ce cadre de réinterroger, en lien étroit avec la population et les professionnels les contours de sa politique éducative.

Cette ambition s'est poursuivie à l'occasion de la réflexion et des larges concertations mise en place autour du PEV 2 durant plusieurs mois depuis le printemps 2018.

La démarche du PEV rend la politique éducative plus lisible, plus cohérente et plus adaptée aux enjeux actuels.

Le Projet Éducative Ville organise les politiques publiques dans le domaine de l'Enfance et recherche la cohérence avec les politiques conduites en matière de Petite Enfance et de Jeunesse.

Ce projet se veut être en cohérence avec les autres dispositifs contractuels régissant les politiques éducatives locales (volet éducation du contrat de ville, Contrat Enfance Jeunesse...).

Avec le renouvellement de son PEV, la Ville souhaite poursuivre et intensifier son effort dans le domaine de l'enfance. Au-delà des 82 actions déclinées dans le PEV 1 et qui seront poursuivies, l'effort qualitatif et quantitatif portera sur les actions liées aux 3 axes du nouveau PEV (travailler sur les conditions d'accueils des 2 à 6 ans, renforcer le lien à la parentalité notamment auprès des parents les plus éloignés, travailler à améliorer le temps des études surveillées).

Les politiques de l'enfance sont transversales et participent à la réponse aux autres enjeux prioritaires fixés par la Municipalité. Ainsi une attention très particulière sera portée pour assurer une égalité réelle des chances pour les enfants, en tentant de réduire les inégalités territoriales et en favorisant la mixité sociale.

CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DES PRINCIPES QUI GUIDENT LA DÉMARCHE DU PEV

1- LES VALEURS DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE ET LE DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX D'UNE VILLE A HAUTEUR D'ENFANT

A) Les valeurs

La Municipalité a fait de l'enfance une priorité. Le renforcement du rôle de Ville-centre nécessite une mixité sociale et générationnelle renforcée. Pour cela, la Ville doit encourager l'installation de familles et les soutenir, en proposant un environnement propice à l'éducation des enfants et à la simplicité de la vie familiale.

La Ville est, dans ce contexte, pensée à hauteur d'enfants. Toutes les politiques publiques sont adaptées en conséquence. Les enfants sont au cœur des réflexions, dans le souci permanent de contribuer à leur épanouissement, à leur autonomie et à leur apporter les conditions de leur intégration sociale.

Ce projet s'inscrit dans le respect des valeurs républicaines, qui ont toujours guidé l'action municipale. La Municipalité consacre des moyens importants pour l'éducation et les loisirs des petits-es Clermontois-es, dans une tradition d'éducation populaire.

Les grands objectifs du Projet Éducatif de la ville

La mise en place du Projet Éducatif s'inscrit dans les grands principes suivants :

- Réduire les inégalités.
- Favoriser l'accès à la culture et aux sports.
- Renforcer l'éducation au Vivre ensemble, à la citoyenneté, respecter les Droits de l'enfant (CIDE).
- Développer un projet éducatif global de la petite enfance à la jeunesse sur les trois temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaires) intégrant l'offre associative et culturelle.
- Favoriser la réussite scolaire et éducative de toutes et tous en développant des parcours culturels, sportifs, d'éducation au civisme et à la citoyenneté, et au développement durable.

Les cadres de référence restent la loi de refondation de l'école de 2013, le socle de connaissances, de compétences et de culture, les nouveaux programmes de maternelle et les valeurs républicaines de fraternité, de solidarité et d'égalité.

B) Une démarche éducative harmonieuse au regard d'une ville à hauteur d'enfant (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse)

Le PEV 1 a été mis en place en juin 2015. La ville avait identifié trois temps de développement de l'enfant et de réponses en termes de service public : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse. Dans le cadre d'une large concertation, elle a choisi de développer son projet en débutant par l'Enfance en considérant celle ci comme le socle à partir duquel peuvent se construire les politiques publiques en amont en matière de Petite enfance et en aval en manière de Jeunesse.

La réflexion et la concertation sur le projet éducatif de la petite enfance ont débuté au printemps 2018 et se poursuivront tout au long de l'année. Elles s'articulent étroitement avec le PEV au regard de la question des rythmes de l'enfant, des passerelles à construire entre petite enfance et maternelle, de la prévention précoce des difficultés des enfants mais aussi de leur suivi dans le temps.

La concertation sur le projet jeunesse animée par la Direction du Développement Social et Urbain (DDSU) a débuté en octobre 2018 autour des projets et suggestions des jeunes pour transformer la ville et avoir prise sur leur quotidien.

2- L'APPUI DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

La mise en place et le développement du PEV ont été l'occasion de travailler et de s'appuyer sur la recherche et l'enseignement supérieur dans un souci d'exigence et de qualité du service proposé aux enfants et à leurs familles.

Des partenariats ont été mis en place dès le début de la réforme des rythmes scolaire avec l'UEFR STAPS mais aussi avec l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole, plus récemment avec l'École d'Architecture.

A l'occasion de l'évaluation du PEV, des relations contractuelles ont été nouées avec l'Institut Français de l'Éducation (Ifé-ENS DE LYON) et l'ESPE (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation).

Dans un environnement éducatif complexe, ces partenaires guident notre action, nous conseillent et apportent par ailleurs une caution scientifique à la démarche municipale.

3- CO-CONSTRUIRE ET INNOVER AVEC LES HABITANTS ET LES PARTENAIRES ÉDUCATIFS

A) Une démarche participative avec les parents et nos partenaires

Un modèle original de développement par la concertation

La Municipalité conçoit le contour de ses politiques publiques dans un objectif de développement d'une Ville Harmonieuse, Attractive et Exemplaire, c'est-à-dire capable de soutenir et de privilégier la cohésion sociale et le vivre ensemble.

Pour mener à bien ce projet politique, la Ville a décidé de concerter les acteurs du territoire, au premier rang desquels elle place les habitants. La concertation s'entend comme la capacité d'ouvrir un débat sur l'opportunité d'une action publique, d'identifier la totalité des solutions envisageables, de cerner les points d'accord et de

désaccord, de permettre un choix mieux éclairé, dans les modalités d'application de suggestions, sans remettre en question le pouvoir de décision qui reste celui de l'autorité territoriale.

Ce mouvement municipal de concertation et d'association des habitants à la définition des politiques publiques est général. Il s'agit de créer une nouvelle façon de vivre la Ville.

Une nécessaire cohérence de l'action éducative de la Ville, en fonction des âges

La conduite de la concertation nécessite une méthodologie qui permet réellement aux parents et plus largement à la communauté éducative de s'exprimer tant sur les enjeux que sur les objectifs et les moyens des politiques publiques. La Ville a donc identifié trois temps de développement de l'enfant et de réponse en termes de service public : de la petite enfance à la jeunesse en passant par l'enfance.

Les parents, le monde associatif et les institutions renforcent leur rôle de partenaires privilégiés de la Municipalité

La Municipalité continuera de faire vivre un dialogue avec les institutions, les parents et les élus, les fédérations d'éducation populaire, l'université autour des politiques en direction de l'enfance.

Cette démarche a pour objet d'apporter un éclairage à la Municipalité dans ses politiques éducatives et de lui faire remonter les besoins exprimés par la population.

Les professionnels sont associés à la définition des politiques publiques

Les professionnels et notamment les employés municipaux sont en situation de constater directement les forces et les points d'amélioration des politiques de la Ville. La Municipalité souhaite les intégrer pleinement à la définition des orientations et des dispositifs municipaux.

Une place particulière est accordée aux agents qui travaillent au plus près des enfants : les animateurs, les personnels des équipements de proximité, les ATSEM, les agents de restauration et plus globalement l'ensemble des professionnels travaillant dans les écoles.

B) Une organisation adaptée des services municipaux :

1) L'implication de la Direction de l'Enfance.

La mise en œuvre de la Direction de l'enfance a permis l'acquisition progressive d'une culture commune au niveau des différents métiers de la DE.

Grâce au projet de service de la DE, sous l'impulsion du Projet éducatif de la Ville (PEV) qui a fait l'objet d'une exécution à plus de 80 % à ce jour, les services aux enfants et aux familles ont connu des évolutions majeures, parfaitement comprises et prises en charge par les collaborateurs.trices de la direction, notamment dans les groupes scolaires et dans l'encadrement intermédiaire, qui se sont investi.e.s dans cette amélioration attendue du service public municipal.

Par ailleurs tout au long du processus d'élaboration du nouveau PEV, les différents métiers de la DE au service des enfants ont été associés. L'objectif réside dans le fait de renforcer la culture commune, de lutter contre les effets de représentation et de s'approprier ensemble le nouveau PEV.

Par ailleurs et dans cette perspective deux séminaires avec les agents de la direction centrale de la DE se sont tenus en avril et en octobre 2018.

2) La transversalité avec les autres directions.

La mise en œuvre du Projet éducatif de la Ville est coordonnée par la Direction de l'enfance de la Ville mais ne saurait être efficace sans une relation étroite avec les autres directions concernées.

L'évaluation du PEV 1 a montré que les avancées ont été réelles mais qu'il convient de développer des outils de méthodologie favorisant l'acquisition d'une culture commune.

Des outils ont été mis en commun : les parcours, le travail avec le conservatoire, la semaine de l'Enfance, le projet DEMOS… .

La DC, la DSL, la DPE, la DDSU, la DAVA, la DSTPT, la DESRI, le CCAS, le GU sont autant de directions concernées par le projet éducatif de la ville.

Des rencontres ont eu lieu avec les directions concernées en 2016 et 2017. Un approfondissement de ce travail à été mis en place pour l'élaboration du nouveau PEV dans le cadre d'un séminaire inter-directions qui s'est déroulé en novembre 2018. Plusieurs axes forts ont été dégagés.

C) L'innovation, moteur d'un service public à hauteur d'enfants

Depuis 2015, la Ville a encouragé ses services à innover en matière éducative et à interroger régulièrement leurs pratiques. C'est dans cette dynamique que de nombreuses actions nouvelles ont vu le jour, souvent en s'appuyant sur des partenariat locaux.

Les parcours, un exemple d'innovation éducative

a) Les parcours culturels

La dynamique créée avec les parcours a permis de développer une mise en commun des moyens entre les directions concernées (culture, DE…) et de créer des synergies.

En parallèle à ces directions, des institutions locales (ex Orchestre d'Auvergne, l'Opéra Théâtre, la Coopérative de Mai...) ont apporté pour la 3ème année « leur pierre à l'édifice ».

Entre la Ville et ces institutions, on est passé progressivement d'une relation classique (mandataire, prestataire….) à une logique de co-construction dans laquelle les remarques et propositions des acteurs concernés sont prises en compte par la Ville en vue d'une évaluation et d'une amélioration constante du dispositif.

Aujourd'hui les cinq parcours proposés aux écoles (patrimoine, musées, image, spectacle vivant, musique et danse) constituent une réussite et le retour des opérateurs culturels et des écoles inscrites, comme de la Direction Académique, est très positif.

b) Les parcours civiques et citoyens

Le concept de parcours civique et citoyen est issu de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République après les attentats de janvier 2015 et sa mise en place a été recommandée par l'Éducation Nationale.

Au niveau de la Ville, cette impulsion a été reprise avec en perspective le souhait de développer des parcours civiques et citoyens pour les élèves d'âge élémentaire. Ces parcours se mettent en place à partir de la rentrée 2018/2019.

Les parcours proposés, sur les temps scolaires ou périscolaires ou extrascolaires sont les suivants :

- Parcours des droits de l'enfant CP et CE1
- Parcours « 1.2.3 attention à toi ! » CM1 et CM2
- Parcours sur la mémoire des anciens
- Parcours philosophique
- Parcours international

CHAPITRE 2 : DU PEV 1 AU PEV 2

1- LE PEV 1

Le projet éducatif de la ville élaboré en 2015 organise les politiques municipales dans le domaine de l'enfance à travers la mobilisation autour d'une ville « à hauteur d'enfants ».

En 2014/2015 la concertation mise en place autour du PEV a permis à près de 1 500 personnes de s'exprimer.

5 enjeux majeurs ont été définis :

- Assurer le bien-être des enfants ;

- Garantir la réussite scolaire et éducative ;

- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de l'ouverture à l'autre ;

- Démocratiser l'accès à la culture et aux sports ;

- Rassembler la communauté éducative autour des besoins des enfants.

A) Les 5 axes majeurs :

Les 5 enjeux ont fait l'objet d'un déclinaison autour de 5 axes :

Axe 1 : Le bien-être de l'enfant est au cœur de la politique municipale en faveur de l'Enfance.

Si, lors de la concertation de 2015, les participants-es ont plutôt mis en avant des qualités de l'action municipale (qualité de la restauration scolaire, importance des actions menées par les infirmières scolaires, amélioration de la qualité de l'encadrement, par exemple), il n'en ressort pas moins que les parents ont demandé des efforts supplémentaires pour améliorer encore la sécurité et le confort des enfants.

Le problème de la sur-sollicitation des enfants a été également souvent soulevé. En effet, la richesse des activités et des temps encadrés est une source importante de fatigue. Tout en reconnaissant la qualité des interventions, les participants-es et les enfants eux-mêmes ont demandé un temps de goûter plus long le soir, davantage de temps calmes à certains moments de la journées et également d'organiser des moments sans activité encadrée.

Exemples d'actions

- Augmentation du temps de goûter de 15 à 30 minutes
- Développement des temps calmes ou de libre choix des activités en s'adaptant à l'âge des enfants
- Identification des écoles nécessitant une intervention sur les blocs sanitaires et programmation progressive des travaux
- Réalisation d'un état des lieux des conditions de sécurité routière aux abords des écoles et traitement des points noirs
- Traitement progressif des salles de restauration scolaire qui ne le sont pas encore contre le bruit
- Développement de la décoration des salles de restauration scolaire
- Développement des repas à thème et de l'approvisionnement en circuits courts

Axe 2 : Garantir la réussite scolaire des enfants.

La réussite doit être scolaire et éducative, individuelle et collective. Pour l'atteindre, il est nécessaire de veiller à l'égalité des chances et l'équité territoriale.

La réussite à l'école n'est possible que si l'enfant parvient à y trouver sa place, s'y rende avec plaisir, soit disposé à la curiosité et à l'apprentissage. Une attention particulière doit être portée aux élèves en difficulté et à l'appréhension, en maternelle, du savoir vivre dans le groupe. Certains services périscolaires accueillent des enfants qui sont encore en situation d'acquisition du français.

La Municipalité n'a pas vocation à se substituer au travail des enseignants. Toutefois, en lien avec l'école et l'équipe éducative, elle doit apporter, dans ses services, des règles de fonctionnement et des contenus pédagogiques adaptés aux besoins des enfants et aux enseignements qu'ils reçoivent.

Exemples d'actions :

- Mise en place de formations des intervenants au maintien d'une classe calme durant le temps d'études
- Organisation des études surveillées sur 3 jours en réservant le vendredi au SMAP (vendredi découverte)
- Développement d'actions permettant de contribuer à une bonne maîtrise de la langue française (lecture contée et jeux favorisant le langage)
- Développement des outils de liaison avec les parents

Axe 3 : Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de l'ouverture à l'autre.

Les services proposés aux enfants répondent à l'objectif d'apprendre la vie collective, le respect des droits et des devoirs de chacun, l'ouverture au monde, aux autres et à l'environnement, dans un dialogue respectueux. C'est une forme concrète de préparation à la citoyenneté. Pour cela, les enfants doivent être préparés à porter un regard critique, à exprimer respectueusement des opinions construites, à adopter des comportements adaptés à des valeurs.

Citoyens en apprentissage, les enfants doivent comprendre le modèle républicain, le contrat laïc de notre pays, la mixité sociale, l'égalité entre les filles et les garçons, plus globalement les égalités de droit et les dangers des discriminations.

Exemples d'actions :

- Mise place d'actions liées à l'acquisition de règles de vie à l'école
- Organisation de débats entre les enfants (ex initiation à la philo adaptée aux enfants)
- Mise en place d'un périodique d'information municipale spécialement destiné aux enfants
- Mise en place d'actions concrètes et de prévention de l'environnement (ex lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires)
- Associer les parents à l'apprentissage de la citoyenneté et à l'ouverture à l'autre

Axe 4 : Démocratiser l'accès à la culture et aux activités sportives.

L'investissement ancien de la Ville dans la démocratisation des offres culturelles et sportives destinées aux enfants est reconnu comme de très grande qualité. Cet investissement participe à l'ouverture des enfants sur le monde et à la réduction des inégalités culturelles préalables aux inégalités sociales. La Municipalité entend consacrer un effort supplémentaire pour la culture au sein des activités scolaires et périscolaires.

Les acteurs culturels et sportifs ont réaffirmé le besoin de renforcer les passerelles, la nécessité d'innover et de développer les partenariats, la demande de construire davantage d'échanges, notamment avec les parents.

Exemples d'actions :

- Mise en place des parcours culturels et des parcours sportifs de la maternelle au CM2
- Organisation d'un temps d'activités découverte de 1 h 30 le vendredi (« vendredi découverte »)
- Mise en place d'un carnet de voyage à dominante culturelle
- Mise en place du projet DEMOS
- Développement de l'accès aux BCD

Axe 5 : Rassembler la communauté éducative autour des besoins des enfants.

La Ville considère que la réussite conjointe des missions de l'Éducation nationales et des politiques municipales ne peut que s'appuyer sur une communauté éducative rassemblée avec les parents, les enseignants, les animateurs, les responsables de restauration scolaire, les ATSEM, les infirmières, les agents d'entretien.

Les temps d'échanges entre adultes et avec les enfants apparaissent comme essentiels.

Exemples d'actions :

- Effort important de stabilisation des équipes des ALSH (RAL, Référents éducatifs...)
- Développement d'une articulation réelle entre le projet pédagogique, le projet d'école et le PEV
- Développement d'initiatives sur les règles de vie à l'école de manière concertée entre les intervenants de l'Éducation Nationale et ceux de la Ville
- Mise en place de temps d'échanges entre professionnels par secteurs en associant les équipes des territoires (DDSU,DRE)
- Développement d'actions relatives à l'information des parents sur les activités périscolaires (papier et numérique)

B) L'évaluation :

1) L'évaluation : le Tableau de bord

Afin d'assurer le suivi du PEV et de l'évaluer en temps réel un tableau de bord de suivi a été mis en place

Ce tableau a décrit les 20 objectifs opérationnels (correspondant à 82 actions) concertés et travaillés dans le cadre du PEV. Ils sont déclinés et assortis de critères concernant les résultats attendus .

Autour de ce dispositif un tableau de bord actualisé régulièrement et présenté en comité partenarial a permis de suivre l'évaluation.

2) L'évaluation du PEV 1 par l'Ifé

Le Projet Éducatif de la Ville (PEV) et le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) qui lui est lié ont été mis en place à la rentrée scolaire 2015/2016.

L'évaluation du PEV et du PEDT est apparue nécessaire pour déterminer si les actions mises en place par la Ville en lien avec l'Éducation Nationale et les autres partenaires de la Communauté Éducative correspondent aux besoins réels des enfants. Ce travail et cette réflexion permettent ainsi de procéder à des adaptations dans un souci d'amélioration des politiques publiques.

Par ailleurs, la mise en place d'une évaluation du PEV et du PEDT est opportune en vue de travailler à leurs renouvellements et à leurs évolutions.

Pour mener ce travail, il est apparu opportun d'associer la recherche publique à cette démarche afin d'apporter des outils méthodologiques solides et d'assurer une évaluation au regard de ce qui est mis en place sur les autres territoires. Il a donc été fait appel à l'Institut Français de l'Éducation (IFE) rattaché à l'École normale supérieure de Lyon.

Cette évaluation s'est déroulée en 2016/2017 à partir de rencontres réalisées avec les acteurs de terrain, Directeurs d'écoles, responsables d'accueil de loisirs mais aussi d'entretiens avec des élus, des responsables administratifs, des personnels de terrain placés auprès des enfants (Dumistes, Etaps…..).

4 axes principaux issus de l'évaluation ont été dégagés :

- Renforcer la cohérence et la complémentarité entre professionnels ;
- Objectiver et améliorer l'égalité d'accès au périscolaire et à l'extrascolaire ;
- Encourager les actions associant les parents et améliorer l'information ;
- renforcer le travail partenarial sur les contenus éducatifs et développer des parcours.

Axe 1 : Renforcer la cohérence et la complémentarité entre professionnels.

Les constats recensés par l'Ifé sont les suivants :

- Une insuffisance de complémentarité des activités scolaires/périscolaires mais une convergence en devenir avec le rapprochement demandé des projets pédagogiques et des projets d'école et avec la mise en place des parcours culturels.
- Une complémentarité relativement faible des pratiques professionnelles.
- Encore peu d'impact de la réforme sur les pratiques pédagogiques, insuffisance de réorganisation globale

de l'organisation et des apprentissages selon les entretiens avec les enseignants.

Les pistes d'évolution :

- Systématiser le travail de définition partagée entre enseignants/animateurs/Etaps/Dumistes/Atsem autour des questions de partage et usage des locaux et des règles de vie.
- Reconduire les formations partagées enseignants/ATSEM (expérimenté en 2015 sur le REP La Charme).Il convient de les élargir en intégrant les équipes d'animation.
- Profiter de l'impulsion donnée par la mise en place des parcours culturels pour enrichir le dispositif avec des parcours sportifs, artistiques, citoyens, environnementaux en articulant explicitement scolaire/périscolaire/extrascolaire.

Axe 2 : Objectiver et améliorer l'égalité d'accès au périscolaire et à l'extrascolaire.

L'analyse porte essentiellement sur l'égalité d'accès aux activités périscolaires du mercredi après-midi.

Les constats :

- L'égalité d'accès : une question « invisible » pour l'ensemble des acteurs interrogés (un sentiment d'insuffisance d'égalité spatiale des activités et un manque de données pour objectiver la fréquentation et les éventuelles inégalités).
- pour la plupart des acteurs, un obstacle « culturel » à la fréquentation du conservatoire pour de nombreuses familles. La question des tarifs est par ailleurs soulevée.

Les pistes d'évolution :

Il s'agit d'objectiver et d'améliorer l'égalité d'accès à l'ensemble de l'offre péri et extrascolaire à travers les actions suivantes :

- Travailler sur la consolidation et l'explicitation des passerelles entre les activités réalisées sur le temps scolaire mobilisant les ressources de la Ville (Etaps et Dumistes), les activités périscolaires et l'offre extrascolaire. Il s'agit aussi de développer la logique de parcours ainsi que les modalités de coordination et d'échanges d'information pour pouvoir repérer et orienter les enfants ne recourant pas spontanément à ces ressources.
- Mettre en place des modalités d'accompagnement des familles dans le choix des activités périscolaires et extrascolaires.

Axe 3 : Encourager les actions associant les parents et améliorer l'information.

Les constats portent essentiellement sur les points suivants :

- Le constat partagé par les enseignants et les RAL est celui d'un manque de communication avec les parents les plus éloignés de l'école.
- Des représentations relativement hétérogènes et stéréotypées sur le SMAP et ses objectifs et parfois un certain manque de visibilité pour les parents de ce qui se passe sur les temps périscolaires.

Les pistes d'évolution :

Il s'agit ici d'encourager les actions associant les parents et développant l'information ou la communication.

Axe 4 : Renforcer le travail partenarial sur les contenus éducatifs et développer des parcours.

Les principales conclusions sont les suivantes :

- Des valeurs partagées mais un projet éducatif encore faiblement approprié dans ses contenus par la plupart des acteurs.
- Pas de dispositif de suivi pour objectiver cette dimension, une relative difficulté à objectiver la question de la fatigue des enfants et du sentiment de suractivité pour ceux qui fréquentent le périscolaire.

Les pistes d'évolution :

Il s'agit ici de renforcer le pilotage et la gouvernance du PEV à travers les propositions suivantes :

- Assurer la mise en place des moyens d'observation, d'analyse partagés et d'outils d'évaluation des actions expérimentales de type parcours (parcours culturels, parcours sportifs, parcours citoyens, parcours EEDD) ;
- Renforcer la lisibilité de l'offre culturelle et sportive pour les professionnels (équipes d'animation) comme pour les parents (articulation et mise en cohérence calendrier, financements, modalités…).

C) L'étude réalisée par l'ESPE sur les études surveillées.

Le temps d'études existait avant la réforme de 2013 sur le plan local. Dès la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, et lors les deux rentrées qui ont suivi (2013/2014 et 2014/2015), la Ville a pris la décision d'intégrer l'étude au cœur des activités proposées sur les temps d'activités périscolaires et donner ainsi à chaque enfant les conditions nécessaires à la réalisation de ses devoirs.

Depuis la rentrée 2015, dans le cadre du Projet Éducatif de la Ville, et notamment du 2ème enjeu qui vise à garantir la réussite scolaire, deux objectifs ont été définis pour la bonification de ce temps :

- améliorer les conditions de mise en œuvre des études surveillées

- former les animateurs à la tenue d'une étude calme

Le temps des études est par ailleurs passé à 45 minutes afin de répondre d'une part à la forte volonté municipale de lutter contre les inégalités sociales et d'autre part aux demandes formulées par les parents.

Au regard de ces impératifs et en parallèle à l'évaluation du PEV réalisée par l'Ifé, la Ville a souhaité s'appuyer sur un partenaire reconnu par l'Éducation nationale et les professionnels, l'ESPé (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation Nationale, rattaché à l'Université Clermont-Auvergne) afin d'analyser le dispositif mis en place localement.

Les travaux menés mettent en évidence les approches et sensibilités différentes des acteurs :

- le point de vue des enseignants rencontrés réside dans le fait qu'a minima les devoirs doivent être faits. Il se rapproche ainsi souvent des demandes des parents.

Pour eux le temps d'études est identifié à un temps scolaire.

Des enseignants souhaiteraient rencontrer et aider les animateurs dans le cadre de cette tâche mais le fonctionnement actuel des études ne le permet pas suffisamment.

- le point de vue des RAL (Responsables d'Accueils de Loisirs) : ils considèrent qu'ils représentent souvent l'école auprès des familles car ils exercent dans des temps où les enseignants ne sont plus là. Ils ont conscience des enjeux de ce dispositif et expriment parfois les difficultés qu'ils ont à articuler la succession des activités scolaires et périscolaires, ce qui pose par ailleurs aussi la question de l'ordonnancement du goûter, des études et des activités périscolaires.

- le point de vue des animateurs : ils insistent dans ce contexte sur la position exposée de leurs missions quotidiennes. Globalement pour eux, il s'agit de permettre aux élèves de faire leurs devoirs. Pour cela, ils cherchent à maintenir le calme et à réguler les comportements perturbants, il peuvent alors se rendre disponibles pour s'assurer que les devoirs soient faits et éventuellement pour aider à leur réalisation.

Les conclusions :

L'un des axes forts des propositions de l'ESPE réside dans le fait de travailler à partir des recommandations de l'Éducation Nationale concernant le travail personnel et d'insister sur les objectifs comportementaux (autonomie, planification, anticipation, questionnement et hiérarchisation).

Ces objectifs comportementaux de l'Éducation Nationale doivent être articulés avec les objectifs éducatifs du PEV et le « savoir faire » de l'animateur.

Plus globalement, il est nécessaire de travailler sur des objectifs communs et construire une « identité de l'animateur » intervenant sur les études surveillées. Il convient par ailleurs que l'animateur acquiert une reconnaissance de la communauté éducative.

Les pistes d'évolution

- construire un socle de base autour des études surveillées permettant de construire un langage commun et de poser les attendus indispensables à la réflexion. Ce socle est à déterminer par un groupe de réflexion, regroupant l'Éducation Nationale, la Ville, les associations compétentes ainsi que les parents d'élèves.
- mettre en œuvre auprès des animateurs des actions de formation à la « tenue d'une classe ».

2- LE DIAGNOSTIC SUITE A L'ÉVALUATION IFE/ESPE ET LE RÉSULTAT DE LA CONSULTATION SUR LA SEMAINE SCOLAIRE

L'évaluation de l'Ifé et l'étude de l'ESPE ont donc permis de faire un vrai bilan des actions engagées dans le cadre du PEV 1, des points forts mais aussi des actions plus qualitatives à développer. La concertation sur la durée de la semaine scolaire a mis en évidence des éléments complémentaires.

En effet, le décret du 28 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet aux communes qui le souhaitent de revenir à une organisation des rythmes scolaires sur quatre jours. Suite à la consultation qu'elle a menée en novembre 2017, la Ville de Clermont-Ferrand a décidé de ne pas remettre en cause l'organisation actuelle de la semaine scolaire sur 4,5 jours, et a annoncé le lancement d'une consultation dés le mois de mars 2018 sur le PEV 2.

Plusieurs rencontres et réunions de travail ont ainsi été organisées durant le mois de novembre 2017 autour de la question de la semaine scolaire avec :

- le comité partenarial du PEV
- les directeurs d'écoles
- les parents d'élèves élus
- les organisations syndicales enseignantes

Ces débats ont fait émerger une volonté majoritaire de conserver une semaine à 4,5 jours.

Mais au-delà de ce débat, ces réunions ont mis en lumière les points suivants :

- Un manque de recul après trois ans de fonctionnement et la volonté de stabiliser l'organisation sur 4,5 jours ;

- l'importance de la continuité et du renforcement du PEV ;

- la montée en compétence du personnel municipal à renforcer ;

- la question des maternelles : une réflexion à mener pour un meilleur respect du rythme de l'enfant ainsi que sur l'utilisation des locaux ;

- l'amélioration du dispositif des études surveillées.

3- LES AXES DE LA CONCERTATION ET DU TRAVAIL SUR L'ÉLABORATION DU PEV 2 ET DE SON DÉROULEMENT

L'évaluation du PEV par l'Ifé, les travaux menés sur les études surveillées par l 'ESPé et les enseignements tirés de la consultation sur la semaine scolaire ont contribué à disposer des éléments de base nécessaires à l'élaboration du nouveau PEV.

Au regard des éléments de contexte décrits précédemment, la Ville a souhaité inscrire son action dans la continuité et s'appuyer sur l'existant tout en apportant les améliorations nécessaires. Les axes du nouveau PEV

sont fortement orientés sur les aspects qualitatifs de notre politique publique de l'Enfance.

Ainsi, quatre axes forts font l'objet de la ligne directrice du PEV 2 et du travail de concertation mis en place :

1. Travailler sur les conditions d'accueil des enfants de 2 à 6 ans ;
2. Renforcer le lien à la parentalité et notamment auprès des parents les plus éloignés ;
3. Travailler et améliorer le temps des études surveillées dans le temps périscolaire du SMAP.

Un 4ème axe qui n'a pas fait directement l'objet de la concertation a pour objectif de faire partager le PEV au sein de la DE mais également auprès des directions concernées (axe « transversalité »).

CHAPITRE 3 : LES OBJECTIFS ET LES ENJEUX DÉCLINÉS

Dans ce contexte, la Ville a lancé une concertation sur tout son territoire en s'adressant à l'ensemble de la communauté éducative. Pour ce faire :

- elle a été accompagnée par un cabinet de consultation,
- elle s'est également appuyée sur l'Ifé et l'ESPé tout au long du processus de construction,
- différents temps de concertation ont été organisés afin de récolter la « matière » constituant l'ensemble des propositions issus des membres de la communauté éducatives sous différentes instances :

*avril : séminaire de le direction de l'enfance,

*mai : réunion du comité partenarial du PEV, 2 temps de travail par métiers : les 47 Responsables d'accueil de loisirs et les chefs d'équipes techniques et l'ensemble des ATSEM de la ville,

*juin : 3 réunions publiques se sont tenues dans trois quartiers de la ville avec la représentation de l'ensemble de la communauté éducative (parents, Éducation Nationale, enseignants, partenaires institutionnels et associatifs, agents de la ville…).

Les pistes d'actions formulées dans ces réunions de concertation ont fait l'objet d'une analyse et de proposition formulées à partir « d'arbres à objectifs ».

La réflexion s'est affinée à compter de la rentrée scolaire 2018/2019. Plusieurs temps forts se sont déroulés :

*un second séminaire de la Direction de l'enfance,

*une nouvelle réunion du comité partenarial,

*3 groupes de travail autour des 3 axes comprenant les parents et notamment des parents issus des quartiers REP+, des IEN, des enseignants, l'Espé, les associations ainsi que les membres du comité partenarial se sont réunis chacun à deux reprises,

*un séminaire inter-directions.

A partir des éléments tirés des arbres à objectifs, ces dernières réunions de travail ont permis de finaliser

le PEV 2 en précisant les modalités de mise en œuvre d'actions.

Au regard de l'ensemble de ce processus et de cette réflexion, les axes suivants ont été déclinés :

1er axe : Adapter les conditions d'accueil des enfants de 2 à 6 ans

1. Contexte

La prise en compte de l'adaptation de l'accueil, des actions et des projets aux enfants de 2/6 ans (maternelle) concerne tous les professionnels (enseignants / animateurs / ETAPS / DUMISTES / ATSEM) et tous les temps éducatifs. La coopération et le travail collectif des acteurs éducatifs permettent d'accompagner les enfants de cet âge afin de répondre à leur besoin de repères et d'identification. La prise en compte des activités proposées dans le cadre scolaire et périscolaire donne aux professionnels un sentiment de redondance et donc une impression de « refaire la classe après la classe » et fait apparaître également un déficit de temps de repos et d'activités calmes ou libres.

L'analyse évaluative menée par l'Ifé (Institut Français de l'Éducation) fait en effet apparaître un manque de complémentarité entre le temps scolaire et le temps périscolaire. L'évolution de l'école maternelle et de l'accueil de loisirs maternel doit tendre vers davantage de dialogue et donc de cohérence, de pertinence et de complémentarité.

Adapter l'accueil des 2-3 ans nécessite de repenser l'accueil en maternelle dans sa globalité. Une réflexion autour de la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'amélioration des locaux (sieste, restauration scolaire en priorité) et d'adaptation ergonomique du mobilier est nécessaire. Cela pourrait aussi passer par une Charte d'accueil de l'enfant et de ses parents à l'école et à l'accueil de loisirs associé à un plan d'accompagnement des évolutions de l'école maternelle pour la réussite scolaire et éducative et d'un accueil périscolaire adapté de qualité en lien avec l'éducation populaire et la petite enfance.

Un travail transversal avec la DPE (Direction de la Petite Enfance) est à développer notamment sur les conditions permettant de favoriser un réseau petite enfance qui s'articule avec « l'école » et l'accueil de loisirs maternel.

Sont à interroger, le contenu des séquences pédagogiques et des activités périscolaires, la prise en compte des temps de repos, de transition, du soutien à la parentalité ou de l'aménagement des différents espaces, du besoin de sécurité dans l'accueil.

2. Problématique

En vue d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants en maternelle, quels sont les leviers permettant de développer des pratiques coopératives entre les professionnels intervenants avec ces enfants ?

Comment s'assurer du respect du rythme et des besoins des enfants au service du bien être et de leur réussite ?

Mettre en place une organisation des locaux adaptée aux besoins des enfants sur les temps scolaires et périscolaires.

La formation et notamment la formation commune des référents (les enseignants, les RAL, les ATSEM), conduit à une connaissance et une reconnaissance mutuelle, aux projets partagés, au service de la réussite des enfants.

3. Les actions

A) Préserver le rythme et les besoins des enfants de 2 à 6 ans

- Action 1 : Mettre en place un groupe de travail spécifique sur l'accueil des 2/3 ans

L'objectif de ce groupe de travail constitué des partenaires de la communauté éducative est d'établir un diagnostic et de réfléchir aux pistes d'actions pouvant être mises en place (sensibiliser les familles, favoriser lorsque les conditions sont réunies l'accueil de ces très jeunes enfants dans les écoles maternelles et sur les temps périscolaires). Il s'agit ici d'acquérir des différents acteurs une culture commune sur la petite enfance afin d'agir et d'innover sur les modalités d'accueil.

- Action 2 : Mettre en place des sortie libres tous les soirs pour les maternelles sous la responsabilité des parents ou du tuteur légal

Il s'agit ici de mieux respecter le besoin pour l'enfant de rentrer plus tôt à la maison, de passer du temps avec ses parents et de s'adapter au rythme de vie des familles.

- Action 3 : Établir un diagnostic et prévoir une adaptation des locaux pour les deux ans

*Réaliser un diagnostic sur l'adaptation des locaux aux 2 ans et mettre en œuvre un plan pluriannuel d'amélioration (sieste, restauration scolaire en priorité, adaptation ergonomique du mobilier).

*Aménager l'espace pour répondre aux besoins et aux rythmes des jeunes enfants : cocooning, jeux symboliques… .

*Développer les repères visuels dans l'école pour aider les 2 ans à se repérer.

- Action 4 : Pour l'accueil périscolaire, penser un accueil spécifique et adapté aux 2-6 ans pour le matin et les moments de goûters

Il s'agit ici de créer les conditions d'une meilleure utilisation de l'espace pour les petits, de développer dans la mesure du possible des accueils spécifiques, de favoriser un temps de goûter dans le calme et un certain confort pour les enfants.

- Action 5 : Favoriser les conditions du temps de repas

Cette proposition vise à renforcer les conditions d'encadrement du repas des 2 ans. Elle vise aussi à adapter les horaires pour les repas des 2 ans et favoriser les espaces d'accueil privilégiés.

B) Développer les partenariats avec les professionnels de la Petite enfance

Action 6 : Proposer des pistes à expérimenter pour favoriser l'adaptation à l'école maternelle des enfants fréquentant une structure petite enfance

Il s'agit de permettre à l'enfant d'appréhender l'univers de l'école qu'il devra fréquenter prochainement. Il s'agit ici de faciliter son adaptation. Cette action sera mise en place à partir des expérimentations déjà vécues sur notre

territoire.

Il convient aussi dans ce cadre de mettre en lien les professionnels intervenants dans des milieux différents.

C) Renforcer les échanges entre professionnels

- **Action 7 : Développer des formations communes entre professionnels** (rythme de vie et sommeil du jeune enfant, bienveillance, bien-être, relations avec les parents, continuité éducative, accueil des TPS).

Ces formations doivent concerner l'ensemble des professionnels au service des enfants. Elles doivent permettre par ailleurs de créer un socle commun de connaissances et d'envisager ensemble de développer des projets au service des enfants.

- **Action 8 : Développer des échanges de pratiques entre professionnels** (enseignants / ATSEM / petite enfance / enseignants / RAL / infirmières).

2ème axe : Renforcer le lien aux parents et notamment auprès de ceux les plus éloignés

1. Contexte

Les parents sont les premiers éducateurs de leur.s enfant.s. Il est donc nécessaire d'associer les parents à la vie de l'école afin de favoriser la réussite des enfants en dédramatisant ce moment de la vie qui permet de maîtriser savoirs, connaissances et compétences.

L'école est souvent perçue comme une enceinte, un lieu «sacralisé» où le parent n'a pas forcément sa place. Certains d'entre eux peuvent le percevoir ainsi :

- par choix : car le parent a décidé de faire confiance à l'Éducation Nationale,
- par crainte : car le parent n'a pas toujours un «bon souvenir» de l'école (s'étant peut-être retrouvé lui-même en situation d'échec),
- ou par méconnaissance : le parent pense à tort qu'il n'a pas à intervenir dans l'éducation de son enfant à l'intérieur de l'école.

Il s'agit donc de dépasser certaines représentations sur les / des parents «démissionnaires», et de nouer des relations avec les familles dans toute leur diversité pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle de parent d'élève à l'école. Il est donc nécessaire de créer un climat de confiance et de coopération positive entre l'équipe éducative et les parents, afin qu'ils puissent mieux appréhender le rôle, les missions et l'engagement des professionnels (***L'ifé – juin 2018 : « l'impact du Projet Éducatif de la Ville sur la place et la relation aux parents »).***

L'objectif est de renforcer la coéducation et la coopération au profit de l'épanouissement et de la réussite de l'enfant. Il s'agit de dépasser les considérations organisationnelles de l'école et / ou de l'accueil de loisirs, et la gestion de conflits éventuels pour échanger avec les parents sur les contenus, leur sens et leur intérêt pour l'enfant.

2. Problématique

a) Pour apprendre à mieux se connaître.

Quelles actions conduire afin d'aider à dépasser certaines représentations sur les parents ?

Mieux connaître les réalités sociales et culturelles (contraintes liées au travail des parents, familles monoparentales, histoires personnelles vis-à-vis de l'école, vie de l'enfant en dehors de l'école et du temps scolaire) pour mieux se connaître et se comprendre.

Développer la participation des parents au processus général de l'école et du projet éducatif, plus particulièrement dans les quartiers « politique de la ville » (REP+).

Quels moyens développer afin d'agir sur toutes les dimensions de la place et du rôle des parents (usagers, citoyens, acteurs d'actions et de projets) à titre individuel et/ou collectif ?

Comment créer des liens avec les parents à travers les actions conduites par les maisons de quartier et les associations de proximité ?

b) Des outils et des moyens pour communiquer.

Permettre aux parents de mieux appréhender « l'école » et mieux comprendre son fonctionnement ?

Quelle collaboration éducative entre les parents et les professionnels de l'éducation ? Et pourquoi ?

Valoriser la relation entre les familles et les professionnels (ATSEM, chef d'équipe, RAL, référent éducatifs…) en s'appuyant sur ce qui se pratique déjà (capitaliser sur l'existant).

Quel type d'accueil (notamment en REP+) proposé aux parents ?

3. Les actions

Action 9 : Mettre en place des temps forts-vivre ensemble

Il convient de pouvoir accompagner les parents, les familles les plus éloignées, en définissant les temps forts de l'année.

Il faut les identifier et construire ensemble des temps banalisés. Ils doivent concerner l'ensemble des acteurs de la communauté éducative de l'école (professionnels ville, équipes d'animation, enseignants, éducateurs..). Plusieurs temps possibles (début d'année, 2 à 3 temps dans l'année en fin de chaque cycle). Il est nécessaire de repérer et faire venir les parents les plus éloignés avec l'appui des acteurs présents sur le quartier (CAF, ADSEA,PEP 63, réseau DRE, maisons de quartier). Les temps forts peuvent aussi être adossés à des événements organisés au niveau du quartier.

Action 10 : créer des espaces parents

- Créer des espaces parents dans l'ensemble des écoles de la ville.

Une attention particulière sera portée sur les écoles en REP+. Un espace parent doit être conçu comme une lieu de facilitation et doit permettre de renforcer les liens entre les parents et l'école. Il convient de définir qui anime l'espace parents. L'espace parent doit s'adresser à l'ensemble des parents et s'articuler avec tout ce qui se passe à

l'école.

Sur le contenu des espaces parents il est nécessaire de mettre en place un travail partenarial Ville / Éducation Nationale.

Soutiens nécessaires au démarrage d'associations locales ou des fédérations de parents d'élèves.

- **Développement de moyens raisonnables et adaptés en fonctionnement pour favoriser les espaces**

Se poser la question de la marge de manœuvre en matière de locaux sur l'école et engager un travail de recensement au premier semestre 2019. Engager un travail de développement à la rentrée 2019/2020. Montée en charge progressive sur les 2 années scolaires suivantes.

Action 11 : créer des outils et des moyens pour communiquer

- **Besoin d'information des parents sur la vie de l'école et des enseignants sur les lieux et temps de vie des habitants sur le quartier.**

Mise en place de documents (FLYER …), traduits en plusieurs langue. Création d'outils de communication centralisés sur l'école et le quartier. Mise en place de blogs info – Tableaux d'affichage.

- **Développer une information commune à l'ensemble des acteurs (vie de quartier, temps forts…).**

Proposer que des professionnels liés à l'école apportent leur appui aux développement de ces actions (RAL et coordonnateurs REP+).

Engager un travail autour d'écoles pilotes puis montée en charge progressive.

3ème axe : Améliorer le temps des études surveillées dans le temps périscolaire du soir

1. Contexte

Le temps consacré aux études surveillées pose un certain nombre de questions et de sentiments ambivalents parmi les acteurs éducatifs. L'enjeu principal est de ne pas «refaire l'école après l'école» mais d'envisager des pistes de réflexion communes entre acteurs pour agir en faveur de l'épanouissement et de la réussite éducative de tous les élèves.

L'un des axes forts des propositions de l'ESPé, à qui la Ville a confié une enquête sur le fonctionnement du temps d'aide aux devoirs, réside dans le fait de travailler à partir des recommandations de l'Éducation Nationale concernant le travail personnel et d'insister sur les objectifs comportementaux (autonomie, planification, anticipation, questionnement et hiérarchisation).

Plus globalement, il est nécessaire de travailler sur des objectifs communs et construire une identité de l'animateur intervenant sur les études. Il convient par ailleurs que l'animateur acquiert une reconnaissance de la communauté éducative dont les fondamentaux seront préalablement partagés à partir d'une réflexion commune.

Par ailleurs, l'évaluation de l'IFé met en lumière certaines difficultés sur le temps des études surveillées : la perception par les enseignants et directeurs d'écoles d'une baisse d'efficacité de l'aide aux devoirs alors que les

animateurs insistent sur la dichotomie de leur rôle entre animation et surveillance.

Un nombre important de recherches analysent le recours aux devoirs comme une manière d'externaliser hors de l'école le travail personnel de l'élève sans considérer les inégalités socio-économiques entre les élèves (les familles populaires sont parfois moins bien outillées pour appréhender l'école).

Faute d'explicitations auprès des familles, les représentations des enseignants et des familles se nourrissent de malentendus et d'incompréhensions qui s'activent sur les devoirs.

Le temps SMAP dédié aux études surveillées est un outil particulièrement riche pour fonctionner comme un levier sur l'articulation entre temps scolaire et temps périscolaire. L'objectif est donc de s'interroger sur la pratique relative aux devoirs de la part des enseignants et à la pertinence des modalités du temps d'études surveillées dédié dans le temps SMAP à partir d'une approche globale des deux heures d'accueil périscolaire quotidien du soir. Et pouvoir dépasser les questions du partage des locaux pour travailler sur des projets communs et/ou articulés ***(Évaluation de l'Ifé sur le PEV 1)***.

2. Problématique

Interroger les modalités d'un travail personnel de l'élève pour un accompagnement scolaire et éducatif favorable à la réussite de tous les élèves.

Créer les conditions pour que l'animateur soit reconnu dans cette fonction par la communauté éducative.

Améliorer la coopération entre enseignants et animateurs et parents pour mieux définir les attendus des études surveillées.

3. Les actions

A) Partenariat Ville / Éducation Nationale : Mieux se connaître, pour une meilleure synergie.

- Action 12 : Comprendre l'école

Cette proposition vise à ce que les animateurs puissent maîtriser les fondamentaux du système éducatif français.

Mise en place d'une formation des permanents (référent éducatif, animateurs) sur la fin de l'année scolaire 2018/2019.

- Action 13 : Mettre en place un guide des bonnes pratiques

Ce guide servira de référentiel. Il sera établi en concertation entre l'Éducation Nationale et la Ville autour des expériences existantes à partir d'un contenu à définir et d'actions pertinentes à développer (ex : jeux éducatifs).

- Action 14 : Créer les conditions d'un réel partenariat Ville / EN

Mettre en œuvre des temps réguliers à l'échelle stratégique (IEN / Cadre DE) et opérationnelle (conseiller pédagogique / gestionnaire) afin d'aborder les problématiques dans leur globalité.

B) Un cadre général pour les études avec des spécificités territoriales.

- Action 15 : réinterroger la gestion du temps de l'étude

Cette proposition, tout en gardant un temps d'études de 45 minutes vise à permettre aux enfants de faire autre chose lorsque les devoirs sont finis, en donnant par exemple une place aux jeux éducatifs et en créant des espaces dédiés à des animations en autonomie.

- Action 16 : Impliquer les parents

Une des conditions pour que le travail en dehors de l'école soit efficace tient aux informations préalables données sur ce qui est attendu. Certains facteurs peuvent faciliter la relation entre l'école et les parents tels que des outils de liaison (cahiers de texte, agendas, cahiers de leçons…).

- Action 17 : Engager un travail spécifique pour les CP

Il est proposé que les CP bénéficient d'une attention particulière dans le cadre des études afin d'assurer, de renforcer et de consolider les acquis du jour.

4ème axe : Développer la transversalité

1. Contexte

L'évaluation du PEV 1 réalisée par l'Institut Français de l'Éducation a démontré clairement la nécessité de travailler en transversalité entre les différents métiers de la DE mais aussi avec les autres directions de la Ville.

Plusieurs constats ont été réalisés :

- Une complémentarité en progression mais à faire encore avancer entre les acteurs scolaires et périscolaires
- Des échanges axés sur certains registres entre Directeurs et Responsables d'accueil de Loisirs mais encore pas assez d'échanges entre équipes
- Une coordination à renforcer entre équipes d'animation, Atsem, personnels de service
- Une interconnaissance insuffisante entre Etaps, Dumistes et acteurs du quartier

On voit bien la nécessité de développer des temps d'échanges et de formations partagés, qui offrent des possibilités de travailler sur un projet précis en prenant du recul. Dans la mesure où on ne décrète pas l'intérêt de travailler ensemble ou sa nécessité, c'est plutôt à partir de projets concrets qu'il sera possible de développer de nouvelles pratiques.

2. Problématique

Créer les conditions d'une réelle transversalité entre les agents de la Direction de l'Enfance issus de métiers différents. Sur cette base comment travailler en cohérence entre temps scolaires et périscolaires ?

Comment favoriser la transversalité avec les autres directions de la Ville et croiser nos regards et actions sur une ville à hauteur d'enfants ?

Où se situent les différents niveaux de transversalité (niveau direction, niveaux des territoires et écoles) ?

Quels sont les outils à notre disposition pour améliorer la transversalité (travail autour de projets concrets…) ?

3. Les actions

Action 18 : installer des groupes de travail inter-métiers DE

Afin de créer les conditions d'un meilleur développement du Projet Éducatif et d'inscrire dans ce cadre les préoccupations de fonctionnement du service, il est proposé de créer au sein de la DE plusieurs groupes de travail qui se réuniront à compter de la fin de l'année 2018.

Ces groupes seront constitués d'agents appartenant à différents métiers, d'encadrants de proximité, de gestionnaires pédagogiques et techniques, de RAL.

Quatre groupes de travail sont prévus :

- groupe 1 « utilisation des salles de restauration pour le goûter »
- groupe 2 « utilisation des locaux »
- groupe 3 « définir le rôle de chacun lors du temps de pause méridienne »
- groupe 4 « créer les conditions d'une bonne relation et de coopération entre RAL et chefs d'équipes techniques ».

Action 19 : développer le travail inter-directions

Un séminaire inter-directions s'est tenu au début du mois de novembre 2018. Il a permis de jeter les bases d'un travail commun autour du projet éducatif et de réfléchir aux conditions d'une pérennisation et d'une plus grande institutionnalisation de ce processus.

Le travail entre les directions ne peut se réaliser que sur la base de projets concrets sur lesquels chacune apporte sa contribution.

Dans ce cadre, même si la Direction de l'Enfance coordonne les actions concernant le projet éducatif, « une ville à hauteur d'enfants » nécessite la mise en place de regards croisés entre les différentes directions contributrices.

Par ailleurs doivent se créer les conditions d'une culture partagée.

Il est convenu par ailleurs de proposer d'intégrer les représentants des différentes directions dans les groupes de travail pérennisés prévus dans le cadre du PEV 2.

CHAPITRE 4 : LA GOUVERNANCE ET L'ÉVALUATION

1- LA GOUVERNANCE

1) Le cadre général.

Le pilotage des politiques municipales est assuré par le Maire et ses adjoints, conformément aux délibérations du Conseil Municipal. Pour piloter sa politique éducative, la Municipalité s'appuie sur une instance consultative : le Comité partenarial.

La gouvernance politique

La gouvernance politique est impulsée par le Maire qui a fait de l'Enfance une priorité de ce mandat.

L'Adjointe à l'Éducation, à l'Enfance et à la Petite Enfance coordonne les politiques publiques afférentes et travaille en co-construction avec les autres adjoints concernés et acteurs de cette politique globale. il s'agit en particulier des adjoints à la politique culturelle, aux sports, à la vie associative, à la la politique de la ville, à la jeunesse et l'animation.

La gouvernance technique

La gouvernance technique est coordonnée par la Direction de l'Enfance en relation étroite avec les représentants des autres directions : Petite Enfance, Culture, DSL, DDSU et DAVA.

2) Le comité partenarial.

Le Comité partenarial a en charge de conseiller la Municipalité dans le pilotage de son Projet éducatif. Présidé par l'adjointe à l'Éducation, l'Enfance et la Petite Enfance, Il est composé :

- des élus municipaux ;
- de Collectivités territoriales : Région, Département, Métropole ;
- des services de l'État : Préfecture, Rectorat, Direction académique, Direction régionale de la jeunesse et des sports, Direction départementale de la cohésion sociale, Direction régionale de la culture, Agence régionale de santé ;
- de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- des associations d'éducation populaire et des associations liées à l'école ;
- des fédérations de parents d'élèves ;
- d'agents municipaux ;
- appuis universitaires.

3) Les groupes de travail.

Les groupes de travail composés des acteurs principaux de la communauté éducative (parents, directeurs d'écoles, IEN, CAF, associations, fédérations d'Éducation Populaire) ont contribué a formuler des propositions concrètes

liées au développement des différents axes du PEV 2.

Il est proposé de les pérenniser tout au long de la durée du PEV 2 avec pour objectif de faire le point deux fois par an sur les différentes actions proposées. Leur travail permettra de contribuer au processus d'évaluation des actions et de proposer d'éventuels réajustements.

2- L'ÉVALUATION

La concertation, élément clé dans la phase de construction du PEV, doit se poursuivre, dans le même esprit.

Aussi, une évaluation tout au long du projet est mise en place :

- Non seulement pour mesurer l'efficacité de la mise en œuvre des actions par les services municipaux ;
- Mais également pour l'efficience des moyens déployés par rapport aux effets constatés ;
- Et surtout de vérifier la pertinence des actions conduites par rapport à l'évolution des besoins.

Dans ce contexte, il sera mis en place chaque année une rencontre de concertation avec l'ensemble de la Communauté éducative afin d'évaluer ensemble l'avancée du projet et de proposer éventuellement des réorientations.

Un rapport d'évaluation.

En lien avec le comité partenarial, il sera établi un rapport annuel qui sera présenté en Conseil municipal.

Ce rapport étudiera l'ensemble des aspects des politiques menées et pourra aboutir à de nouvelles propositions, afin de prendre en compte des réalités nouvelles ou des éléments mal anticipés.

Ce processus d'évaluation annuel s'appuiera sur les réflexions des groupes de travail mais aussi sur une définition méthodologique précise permettant de mettre en place des outils transparents de mesure et d'évaluation.

Comme dans le cadre de l'évaluation du PEV 1, il conviendra de s'appuyer sur la recherche universitaire.

Par ailleurs, une expertise du type ESPE nous permettra de mettre en place les outils et la concertation nécessaire à l'amélioration et à la définition d'un contenu commun aux études.

CONCLUSION

Depuis le mise en place de la réforme des rythmes scolaires et l'élaboration du PEV 1 la Ville de Clermont- Ferrand a connu une réelle progression de ses effectifs périscolaires : + 7,83 % en restauration scolaire, + 22,04 % pour le SMAP, +24,12 % le mercredi après midi de 2014 à 2018.

Pour l'année scolaire 2018 / 2019, 9699 élèves sont accueillis dans les écoles publiques, dont en moyenne 5266 enfants fréquentent la restauration et les activités de la pause méridienne, 4064 enfants le SMAP et 1414 enfants les activités du mercredi.

L'éducation est le premier poste budgétaire de la Ville. Sur le plan de l'investissement par exemple plus de 11 millions d'euros ont été investis dans les écoles de 2014 à 2018.

Plus globalement, la Ville poursuivra son effort en confortant les équipes des accueils de loisirs.

Tout particulièrement, les Référents éducatifs Ville (Adjoints des RAL), antérieurement contractuels ont été

stagiairisés à la rentrée scolaire 2018 / 2019.

Avec le renouvellement du PEV, la Ville souhaite poursuivre et intensifier son effort dans le domaine de l'Enfance.

Ce nouveau PEV nous invite, autour des quatre axes déclinés, a installer une démarche encore plus dynamique et participative .

Pour aller au bout de ces orientations la Ville souhaite soutenir l'innovation et l'expérimentation des équipes pédagogiques et éducatives, les coopérations, les projets partagés et transversaux.

Le travail entre les directions contribuera à structurer cette inter-activité et devra faciliter l'acquisition de cette culture commune.

L'outil formation commune proposé dans le cadre du PEV 2 pourra lui aussi constituer les conditions d'un réel «effet de levier».

L'ambition «d'une Ville à hauteur d'enfant» se construit progressivement depuis 2015. La démarche de la Ville de Clermont-Ferrand vient d'être valorisée par l'obtention auprès de l'UNICEF du label «Ville amie des enfants» 2018/2020.

Ce partenariat privilégié avec l'UNICEF et l'Association des Maires de France nous permettra de valoriser notre action et d'échanger sur les bonnes pratiques et innovations dont les collectivités locales font preuve en matière de mise en œuvre des droits de l'enfant au niveau local.

<u>Annexes</u> : les fiches action.

Action 1
Mettre en place un groupe de travail spécifique sur l'accueil des 2/3 ans

Pertinence : en quoi estimez-vous cette piste pertinente ? En quoi cette proposition correspond-elle bien (ou non) aux enjeux de la politique éducative ?

Cet accueil étant encore limité sur Clermont la constitution d'un groupe serait intéressant pour :
- sensibiliser les familles qui pourraient scolariser leurs enfants alors qu'ils ne sont pas accueillis dans une structure collective,
- envisager les modalités d'accueil de ces très jeunes enfants sur les temps périscolaires,
- développer cet accueil dans les écoles maternelles ou dans certains secteurs lorsque les conditions sont favorables (voir le partenariat avec l'Éducation Nationale).

Que proposez-vous pour nourrir, améliorer, compléter, amender, corriger cette proposition ?

- Expériences vécues sur d'autres collectivités.
- Création et renforcement de partenariat avec la PMI.

Qu'est-ce qui fera que cette proposition sera une réussite ? Quelles conditions réunir ?	**Quels sont les freins éventuels et comment les lever ?**
- Disposer d'un réel diagnostic sur les possibilités d'accueil des écoles. *- Tous les acteurs de la journée du petit enfant soient représentés (ATSEM, RAL, enseignants, parents, restauration scolaire), professionnels de structures petite enfance.* *- Faire en sorte de partager une culture commune de ce qu'est un très jeune enfant.*	*- Disponibilité des différents acteurs pour participer aux réunions du groupe .* *- Gestion des effectifs scolaires.*

Selon vous cette piste d'action devrait-elle faire l'objet dans un premier temps d'une expérimentation sur un groupe scolaire, un secteur… avant d'être évaluée et généralisée ? Si oui, sur quels secteurs, groupes scolaires… ?

A l'échelle de la ville.

Sur quelles initiatives actuelles pourrait-on s'appuyer pour faciliter la mise en œuvre de cette piste d'action ?

Les écoles qui pratiquent déjà cet accueil et l'école maternelle (J. Jaurès par exemple et d'autres qui pourraient être identifiées avec les IEN).

Quels partenaires faudrait-il impliquer ?

Les élus de la ville ainsi que les responsables institutionnels.

Quels seraient selon vous les indicateurs d'évaluation à appliquer pour cette proposition ?

Une augmentation du nombre d'enfants accueillis dans de bonnes conditions.

Niveau de priorité de la piste de 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire	**1**	~~**2**~~	~~**3**~~

Action 2
Mettre en place des sorties libres tous les soirs pour les maternelles sous la responsabilité des parents ou du tuteur légal

Pertinence : en quoi estimez-vous cette piste pertinente ? En quoi cette proposition correspond-elle bien (ou non) aux enjeux de la politique éducative ?

- Mieux respecter le besoin pour l'enfant de passer du temps avec ses parents, de rentrer plus tôt à la maison et de préserver les horaires de dîner et de coucher (facilite la transition entre les temps rythme de l'enfant).
- Répondre aux besoins des usagers.
- Faciliter le contact avec les familles avec ces arrivées échelonnées.

Que proposez-vous pour nourrir, améliorer, compléter, amender, corriger cette proposition ?

Faire une expérimentation sur des groupes scolaires différents.

Qu'est-ce qui fera que cette proposition sera une réussite ? Quelles conditions réunir ?	**Quels sont les freins éventuels et comment les lever ?**
- Adapter les contenus et les propositions de l'accueil périscolaire à ces jeunes enfants. *- Mieux échanger avec les parents.* *- La bonne connaissance des besoins des enfants de cet âge par les personnes qui les encadrent.*	*- Comment adapter les activités du groupe dans ce contexte ?* *- Comment accueillir les parents au fur et à mesure de leur arrivée (besoin en personnel) dans le contexte du plan Vigipirate et avec la contrainte de la configuration des locaux ?* *- Fratries en élémentaire.*

Selon vous cette piste d'action devrait-elle faire l'objet dans un premier temps d'une expérimentation sur un groupe scolaire, un secteur… avant d'être évaluée et généralisée ? Si oui, sur quels secteurs, groupes scolaires… ?

J. Moulin, J. Vallès, N. Perret, E. Quinet.

Sur quelles initiatives actuelles pourrait-on s'appuyer pour faciliter la mise en œuvre de cette piste d'action ?

Voir expérimentations sur d'autres collectivités et structures.

Quels partenaires faudrait-il impliquer ?

Ressources internes.

Quels seraient selon vous les indicateurs d'évaluation à appliquer pour cette proposition ?

Meilleure régulation du temps de présence des petits à l'école.

Niveau de priorité de la piste de 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire	~~1~~	2	~~3~~

Action 3 (a)
Établir un diagnostic et prévoir une adaptation des locaux

Pertinence : en quoi estimez-vous cette piste pertinente ? En quoi cette proposition correspond-elle bien (ou non) aux enjeux de la politique éducative ?			
Pertinent et nécessaire car adapté aux besoins d'un jeune public.			
Que proposez-vous pour nourrir, améliorer, compléter, amender, corriger cette proposition ?			
Voir les aménagements réalisés sur d'autres collectivités.			
Qu'est-ce qui fera que cette proposition sera une réussite ? Quelles conditions réunir ?	**Quels sont les freins éventuels et comment les lever ?**		
L'implication collective de tous les acteurs qui pensent l'environnement de l'enfant sur tous les temps.	*L'aspect financier.* *Les contraintes de locaux.*		
Selon vous cette piste d'action devrait-elle faire l'objet dans un premier temps d'une expérimentation sur un groupe scolaire, un secteur… avant d'être évaluée et généralisée ? Si oui, sur quels secteurs, groupes scolaires… ?			
Conduire une réflexion partenariale entre équipes enseignantes, ATSEM, SMAP quant à l'aménagement possible avec l'existant et en fonction des différentes situations. *Mise à contribution de la DPB.*			
Sur quelles initiatives actuelles pourrait-on s'appuyer pour faciliter la mise en œuvre de cette piste d'action ?			
Sur J. Jaurès Maternelle.			
Quels partenaires faudrait-il impliquer ?			
Direction de l'enfance et les élus.			
Quels seraient selon vous les indicateurs d'évaluation à appliquer pour cette proposition ?			
Amélioration du comportement des enfants au quotidien.			
Niveau de priorité de la piste de 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire	**1**	**~~2~~**	**~~3~~**

Action 3 (b)
Aménager l'espace pour répondre aux besoins et aux rythmes des jeunes enfants : cocooning, jeux symboliques…

Pertinence : en quoi estimez-vous cette piste pertinente ? En quoi cette proposition correspond-elle bien (ou non) aux enjeux de la politique éducative ?			
A travailler en parallèle au partage des pratiques professionnelles pour une meilleure réponse aux besoins et aux rythmes des jeunes enfants.			
Que proposez-vous pour nourrir, améliorer, compléter, amender, corriger cette proposition ?			
Echanges de bonnes pratiques et formations.			
Qu'est-ce qui fera que cette proposition sera une réussite ? Quelles conditions réunir ?	**Quels sont les freins éventuels et comment les lever ?**		
Le temps partagé entre les professionnels.	*La disponibilité des professionnels.*		
Selon vous cette piste d'action devrait-elle faire l'objet dans un premier temps d'une expérimentation sur un groupe scolaire, un secteur… avant d'être évaluée et généralisée ? Si oui, sur quels secteurs, groupes scolaires… ?			
A développer sur tout le territoire.			
Sur quelles initiatives actuelles pourrait-on s'appuyer pour faciliter la mise en œuvre de cette piste d'action ?			
Expérience des CEMEA sur le site de Theix.			
Quels partenaires faudrait-il impliquer ?			
CEMEA. *CNFPT.* *IEN.*			
Quels seraient selon vous les indicateurs d'évaluation à appliquer pour cette proposition ?			
Nombre d'agents formés.			
Niveau de priorité de la piste de 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire	**~~1~~**	**2**	**~~3~~**

Action 3 (c)
Développer les repères visuels dans l 'école pour aider les 2 ans à se repérer

Pertinence : en quoi estimez-vous cette piste pertinente ? En quoi cette proposition correspond-elle bien (ou non) aux enjeux de la politique éducative ?			
A travailler en parallèle au partage des pratiques professionnelles pour une meilleure réponse aux besoins et aux rythmes des jeunes enfants.			
Que proposez-vous pour nourrir, améliorer, compléter, amender, corriger cette proposition ?			
Travailler cet aspect en partenariat avec tous les acteurs de la journée de l'enfant.			
Qu'est-ce qui fera que cette proposition sera une réussite ? Quelles conditions réunir ?	**Quels sont les freins éventuels et comment les lever ?**		
Uniformisation des pratiques entre les différentes équipes et les différentes écoles.	*Contraintes bâtimentaires et réglementaires.*		
Selon vous cette piste d'action devrait-elle faire l'objet dans un premier temps d'une expérimentation sur un groupe scolaire, un secteur… avant d'être évaluée et généralisée ? Si oui, sur quels secteurs, groupes scolaires… ?			
Expérimentation sur 2 à 3 écoles (A. Briand) puis montée en charge.			
Sur quelles initiatives actuelles pourrait-on s'appuyer pour faciliter la mise en œuvre de cette piste d'action ?			
Voir expérimentations sur d'autres collectivités et structures.			
Quels partenaires faudrait-il impliquer ?			
Éducation Nationale. *Associations d'éducation populaire.* *IDJS Les Gravouses.*			
Quels seraient selon vous les indicateurs d'évaluation à appliquer pour cette proposition ?			
Taux de satisfaction des encadrants et des familles.			
Niveau de priorité de la piste de 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire	~~**1**~~	**2**	~~**3**~~

Action 4
Pour l'accueil périscolaire, penser un accueil spécifique et adapté aux 2-6 ans pour le matin et les moments de goûters

Pertinence : en quoi estimez-vous cette piste pertinente ? En quoi cette proposition correspond-elle bien (ou non) aux enjeux de la politique éducative ?			
Accueil spécifique : oui et nécessaire car pleinement adapté aux besoins des enfants. *Moments de goûter : oui si cela reste une possibilité et non une contrainte car cela va dépendre des situations.*			
Que proposez-vous pour nourrir, améliorer, compléter, amender, corriger cette proposition ?			
Cet aspect a été pris en compte depuis le PEV 1 dans tous les lieux d'accueil qui le permettent.			
Qu'est-ce qui fera que cette proposition sera une réussite ? Quelles conditions réunir ?	**Quels sont les freins éventuels et comment les lever ?**		
- Meilleure disponibilité de l'espace pour les petits. *- Temps d'accueil plus serein et mieux vécu pour les petits.* *- Disponibilité réelle et détendue de l'ATSEM.* *- Investissement des salles de restauration pour le temps du goûter.*	*- Les contraintes de locaux.* *- L'organisation de l'équipe.*		
Selon vous cette piste d'action devrait-elle faire l'objet dans un premier temps d'une expérimentation sur un groupe scolaire, un secteur… avant d'être évaluée et généralisée ? Si oui, sur quels secteurs, groupes scolaires… ?			
- Expérimentation pour le temps du goûter sur 4 / 5 groupes scolaires. *- Généralisation de l'accueil du matin adapté à l'accueil des petits.*			
Sur quelles initiatives actuelles pourrait-on s'appuyer pour faciliter la mise en œuvre de cette piste d'action ?			
Exemple des lieux sur les écoles où la pratique existe déjà.			
Quels partenaires faudrait-il impliquer ?			
La Ville (interne).			
Quels seraient selon vous les indicateurs d'évaluation à appliquer pour cette proposition ?			
Evolution du nombre d'écoles concernées.			
Niveau de priorité de la piste de 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire	**~~1~~**	**2**	**~~3~~**

Action 5
Favoriser les conditions du temps de repas

Pertinence : en quoi estimez-vous cette piste pertinente ? En quoi cette proposition correspond-elle bien (ou non) aux enjeux de la politique éducative ?			
Meilleure réponse aux besoins des enfants en terme de rythme.			
Que proposez-vous pour nourrir, améliorer, compléter, amender, corriger cette proposition ?			
Adapter les horaires de prise de repas.			
Qu'est-ce qui fera que cette proposition sera une réussite ? Quelles conditions réunir ?	**Quels sont les freins éventuels et comment les lever ?**		
Adhésion des équipes et de l'Éducation Nationale.	*Nombre de personnels disponibles.*		
Selon vous cette piste d'action devrait-elle faire l'objet dans un premier temps d'une expérimentation sur un groupe scolaire, un secteur… avant d'être évaluée et généralisée ? Si oui, sur quels secteurs, groupes scolaires… ?			
Oui sur les écoles en REP + .			
Sur quelles initiatives actuelles pourrait-on s'appuyer pour faciliter la mise en œuvre de cette piste d'action ?			
Prospecter d'autres collectivités qui mettent ce fonctionnement en place.			
Quels partenaires faudrait-il impliquer ?			
Éducation Nationale.			
Quels seraient selon vous les indicateurs d'évaluation à appliquer pour cette proposition ?			
Nombre d'enfants concernés.			
Niveau de priorité de la piste de 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire	~~**1**~~	**2**	~~**3**~~

Action 6
Proposer des pistes à expérimenter pour favoriser l'adaptation à l'école maternelle des enfants fréquentant une structure petite enfance

Pertinence : en quoi estimez-vous cette piste pertinente ? En quoi cette proposition correspond-elle bien (ou non) aux enjeux de la politique éducative ?

Oui pour permettre à l'enfant d'appréhender ce nouvel univers qu'il devra fréquenter prochainement, pour faciliter son adaptation dans le cadre de cette première scolarisation.
Permettre de mettre en lien des professionnels exerçant dans des milieux différents mais au service des besoins.

Que proposez-vous pour nourrir, améliorer, compléter, amender, corriger cette proposition ?

Information et implication des familles.

Qu'est-ce qui fera que cette proposition sera une réussite ? Quelles conditions réunir ?	**Quels sont les freins éventuels et comment les lever ?**
Améliorer la connaissance des métiers de l'école et des EAJE.	*Bénéficier de conditions favorables pour mettre en place ces liens (notamment les effectifs).*

Selon vous cette piste d'action devrait-elle faire l'objet dans un premier temps d'une expérimentation sur un groupe scolaire, un secteur… avant d'être évaluée et généralisée ? Si oui, sur quels secteurs, groupes scolaires… ?

Oui sur l'école J. Jaurès.

Sur quelles initiatives actuelles pourrait-on s'appuyer pour faciliter la mise en œuvre de cette piste d'action ?

R. Rolland ou J. Verne.

Quels partenaires faudrait-il impliquer ?

DPE.
PMI.
CAF (volet parentalité).

Quels seraient selon vous les indicateurs d'évaluation à appliquer pour cette proposition ?

Nombre d'entrées à l'école en cours d'année.
Nombre de TPS.

Niveau de priorité de la piste de 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire	**1**	~~**2**~~	~~**3**~~

Action 7
Développer des formations communes entre professionnels

Pertinence : en quoi estimez-vous cette piste pertinente ? En quoi cette proposition correspond-elle bien (ou non) aux enjeux de la politique éducative ?

- Personnels concernés périscolaire enseignants restauration ATSEM infirmières municipales EJE.
- Créer un socle commun de connaissances, partage des expériences.
- Avoir une meilleure connaissance des métiers de chacun.
- Permettre d'envisager des projets communs au service de l'enfant.

Que proposez-vous pour nourrir, améliorer, compléter, amender, corriger cette proposition ?

Formations sur les sujets suivants par ordre d'importance :

1. *Développement de l'enfant à la lumière des recherches actuelles.*
2. *Bienveillance et posture professionnelle.*
3. *Rythmes, besoins et bien-être des enfants.*
4. *Spécificité des tout-petits.*
5. *Type d'activités à proposer à de jeunes enfants à l'issue d'une journée de classe.*
6. *Relations avec les parents-enfants.*
7. *Aménager l'espace.*

Qu'est-ce qui fera que cette proposition sera une réussite ? Quelles conditions réunir ?	**Quels sont les freins éventuels et comment les lever ?**
- Adhésion des professionnels et volonté de travailler ensemble. *- Faire en sorte que la formation ait lieu sur un temps de service.* *- Volonté institutionnelle.*	*- Trouver le créneau permettant de réunir tout le monde.*

Selon vous cette piste d'action devrait-elle faire l'objet dans un premier temps d'une expérimentation sur un groupe scolaire, un secteur… avant d'être évaluée et généralisée ? Si oui, sur quels secteurs, groupes scolaires… ?

Tous les secteurs sont concernés mais prioritairement dans un premier temps les écoles en REP + .

Sur quelles initiatives actuelles pourrait-on s'appuyer pour faciliter la mise en œuvre de cette piste d'action ?

Formations déjà engagées et vécues entre enseignants / ATSEM.

Quels partenaires faudrait-il impliquer ?

Éducation Nationale.
CEMEA.
PMI.
CAF (volet parentalité).

Quels seraient selon vous les indicateurs d'évaluation à appliquer pour cette proposition ?

Nombre de personnels formés.

Niveau de priorité de la piste de 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire	~~1~~	**2**	~~3~~

Action 8
Développer des échanges de pratiques entre professionnels

Pertinence : en quoi estimez-vous cette piste pertinente ? En quoi cette proposition correspond-elle bien (ou non) aux enjeux de la politique éducative ?			
Sur l'idée de développer des échanges de pratiques : essentiel pour éviter les clivages entre les professionnels et améliorer l'accueil de l'enfant en toute circonstance.			
Que proposez-vous pour nourrir, améliorer, compléter, amender, corriger cette proposition ?			
Développer une certaine stabilité des personnels.			
Qu'est-ce qui fera que cette proposition sera une réussite ? Quelles conditions réunir ?	**Quels sont les freins éventuels et comment les lever ?**		
- Le fait de vivre et partager des choses ensemble à l'extérieur de l'école. *- Faire appel à des professionnels pour procéder à l'analyse de pratique.*	*- La mobilité des équipes.* *- Faire en sorte de prévoir des temps d'échanges et de concertation inclus dans les missions et le temps de service.*		
Selon vous cette piste d'action devrait-elle faire l'objet dans un premier temps d'une expérimentation sur un groupe scolaire, un secteur… avant d'être évaluée et généralisée ? Si oui, sur quels secteurs, groupes scolaires… ?			
Tous les secteurs sont concernés mais prioritairement dans un premier temps les écoles en REP + .			
Sur quelles initiatives actuelles pourrait-on s'appuyer pour faciliter la mise en œuvre de cette piste d'action ?			
S'appuyer sur les échanges de pratiques en petite enfance.			
Quels partenaires faudrait-il impliquer ?			
Éducation Nationale. *Organisme extérieur.*			
Quels seraient selon vous les indicateurs d'évaluation à appliquer pour cette proposition ?			
Nombre de participants. *Fréquence des formations et bilans.*			
Niveau de priorité de la piste de 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire	**~~1~~**	**2**	**~~3~~**

Action 9
Mettre en place des temps forts / vivre ensemble

Pertinence : en quoi estimez-vous cette piste pertinente ? En quoi cette proposition correspond-elle bien (ou non) aux enjeux de la politique éducative ?			
Il convient de pouvoir accompagner les parents, les familles les plus éloignées, en définissant les temps forts de l'année. *Il faut les identifier et construire ensemble des temps banalisés. Ils doivent concerner l'ensemble des acteurs de la communauté éducative de l'école (professionnels ville, équipes d'animation, enseignants, éducateurs..). Plusieurs temps possibles (début d'année, 2 à 3 temps dans l'année en fin de chaque cycle).* *Il convient de repérer et faire venir les parents les plus éloignés avec l'appui des acteurs présents sur le quartier (CAF, ADSEA, PEP 63, réseau DRE, maisons de quartier). Les temps forts peuvent aussi être adossés à des événements organisés au niveau du quartier.*			
Que proposez-vous pour nourrir, améliorer, compléter, amender, corriger cette proposition ?			
Prévoir un appui en matière de formation des professionnels. Besoin de lever les effets de représentation et faciliter l'appropriation de règles communes pour toutes les parties prenantes (parents, enseignants, l'équipe d'animation).			
Qu'est-ce qui fera que cette proposition sera une réussite ? Quelles conditions réunir ?	**Quels sont les freins éventuels et comment les lever ?**		
Comment traiter les problématiques rencontrées sur les quartiers hors REP + et politiques de la ville : actions du type EPS, moyens sur la coordination des professionnels.	*Le cloisonnement parfois trop important entre écoles des différents quartiers.*		
Selon vous cette piste d'action devrait-elle faire l'objet dans un premier temps d'une expérimentation sur un groupe scolaire, un secteur… avant d'être évaluée et généralisée ? Si oui, sur quels secteurs, groupes scolaires… ?			
Repérer les écoles qui se sont déjà engagées sur des expériences de ce type et sur des actions de co-éducation ; à partir de là, engager un travail autour de 4 écoles pilotes (janvier-juillet 2019 puis évaluation). Montée en charge progressive à compter de la rentrée 2019/2020.			
Sur quelles initiatives actuelles pourrait-on s'appuyer pour faciliter la mise en œuvre de cette piste d'action ?			
Expérimentation mis en place sur certaines écoles puis montée en charge progressive.			
Quels partenaires faudrait-il impliquer ?			
CAF / ADESA / FRANCAS / PEP63 / Fédérations de parents d'élèves / Réseau DRE / Maisons de quartiers.			
Quels seraient selon vous les indicateurs d'évaluation à appliquer pour cette proposition ?			
Mise en place de temps forts communs organisés dans l'année.			
Niveau de priorité de la piste de 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire	**1**	**~~2~~**	**~~3~~**

Action 10
Créer des espaces parents

Pertinence : en quoi estimez-vous cette piste pertinente ? En quoi cette proposition correspond-elle bien (ou non) aux enjeux de la politique éducative ?			
Créer des espaces parents dans les écoles et notamment en REP + . Un espace parent doit être conçu comme une lieu de facilitation et doit permettre de renforcer les liens entre les parents et l'école. Il convient de définir qui anime l'espace parents. L'espace parents doit s'adresser à l'ensemble des parents et s'articuler avec tout ce qui se passe sur l'école.			
Que proposez-vous pour nourrir, améliorer, compléter, amender, corriger cette proposition ?			
Envisager une charte de fonctionnement (vivre ensemble, respect des différences).			
Qu'est-ce qui fera que cette proposition sera une réussite ? Quelles conditions réunir ?	**Quels sont les freins éventuels et comment les lever ?**		
- Sur le contenu des espaces parents, mise en place d'un travail partenarial Ville / Éducation Nationale. *- Soutien au démarrage (apport possible d'associations locales ou de la FCPE).*	*- Un espace parents ne se décrète pas. Il faut qu'il y ait à la base une volonté. Comment surmonter les difficultés liées au statut juridique (espace parents installé dans l'école).* *- Insuffisance des locaux.*		
Selon vous cette piste d'action devrait-elle faire l'objet dans un premier temps d'une expérimentation sur un groupe scolaire, un secteur… avant d'être évaluée et généralisée ? Si oui, sur quels secteurs, groupes scolaires… ?			
Développement de moyens raisonnables et adaptés en fonctionnement pour favoriser les espaces. Se poser la question de la manœuvre faible en matière de locaux sur l'école et engager un travail de recensement au premier semestre 2019. Engager un travail de développement à la rentrée 2019/2020. Montée en charge progressive sur les 2 années scolaires suivantes.			
Sur quelles initiatives actuelles pourrait-on s'appuyer pour faciliter la mise en œuvre de cette piste d'action ?			
Expérience proposée par « Instant parents » proposé à N. Perret et P. Bert			
Quels partenaires faudrait-il impliquer ?			
Éducation Nationale, Fédérations de parents d'élèves, associations locales.			
Quels seraient selon vous les indicateurs d'évaluation à appliquer pour cette proposition ?			
Nombre de parents par secteur ayant fréquenté un lieu espace parents.			
Niveau de priorité de la piste de 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire	**~~1~~**	**2**	**~~3~~**

Action 11
Créer des outils et des moyens pour communiquer

Pertinence : en quoi estimez-vous cette piste pertinente ? En quoi cette proposition correspond-elle bien (ou non) aux enjeux de la politique éducative ?			
Besoin d'information des parents sur la vie de l'école et besoin des enseignants au regard des lieux et temps de vie des habitants sur le quartier. Mise en place de documents (flyer…) traduits en plusieurs langues. Création d'outils de communication centralisés sur l'école et le quartier. Mise en place de blogs info - tableaux d'affichage.			
Que proposez-vous pour nourrir, améliorer, compléter, amender, corriger cette proposition ?			
Proposer que des professionnels liés à l'école apportent leur appui aux développement de ces actions (RAL et coordonnateurs REP+).			
Qu'est-ce qui fera que cette proposition sera une réussite ? Quelles conditions réunir ?	**Quels sont les freins éventuels et comment les lever ?**		
Développer une information commune à l'ensemble des acteurs (vie de quartier, temps forts…).	*Une possible absence de communication entre l'école et le périscolaire.*		
Selon vous cette piste d'action devrait-elle faire l'objet dans un premier temps d'une expérimentation sur un groupe scolaire, un secteur… avant d'être évaluée et généralisée ? Si oui, sur quels secteurs, groupes scolaires… ?			
A partir de là, engager un travail autour de 4 écoles pilotes (janvier-juillet 2019 puis évaluation). Montée en charge progressive à compter de la rentrée 2019/2020.			
Sur quelles initiatives actuelles pourrait-on s'appuyer pour faciliter la mise en œuvre de cette piste d'action ?			
Repérer et valoriser les bonnes pratiques.(Espace Numérique de Travail à Jean ZAY…).			
Quels partenaires faudrait-il impliquer ?			
Éducation Nationale - Associations de quartier - Maisons de quartier.			
Quels seraient selon vous les indicateurs d'évaluation à appliquer pour cette proposition ?			
Évolution qualitative et quantitative des outils développés.			
Niveau de priorité de la piste de 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire	**~~1~~**	**2**	**~~3~~**

Action 12
Comprendre l'école

Pertinence : en quoi estimez-vous cette piste pertinente ? En quoi cette proposition correspond-elle bien (ou non) aux enjeux de la politique éducative ?			
Parfois éloignés, les animateurs doivent maîtriser les fondamentaux du système éducatif français. Un temps de formation peut être un bon levier. *Formation des permanents (référent éducatif + animateurs) sur la fin d'année scolaire.*			
Que proposez-vous pour nourrir, améliorer, compléter, amender, corriger cette proposition ?			
- Le partenariat engagé avec l'ESPE est un outil important de la démarche. *- Des actions en lien avec des associations comme l'AFEV permettraient d'intégrer un volet autour de l'accompagnement individualisé de l'enfant.*			
Qu'est-ce qui fera que cette proposition sera une réussite ? Quelles conditions réunir ?	**Quels sont les freins éventuels et comment les lever ?**		
- Partage du projet entre les différents acteurs. *- Portage hiérarchique de l'action auprès des équipes d'animation.* *- Stabilité des équipes d'animations.*	*- Équipe d'animation peu stable avec un turn-over important.*		
Selon vous cette piste d'action devrait-elle faire l'objet dans un premier temps d'une expérimentation sur un groupe scolaire, un secteur… avant d'être évaluée et généralisée ? Si oui, sur quels secteurs, groupes scolaires… ?			
Cette action peut être généralisée à l'ensemble des équipes de la Ville.			
Sur quelles initiatives actuelles pourrait-on s'appuyer pour faciliter la mise en œuvre de cette piste d'action ?			
Formation dispensée par l'ESPE au cours du deuxième trimestre 2018.			
Quels partenaires faudrait-il impliquer ?			
ESPE. *AFEV.* *IEN.*			
Quels seraient selon vous les indicateurs d'évaluation à appliquer pour cette proposition ?			
Nombre d'agents formés par an.			
Niveau de priorité de la piste de 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire	**1**	**~~2~~**	**~~3~~**

Action 13
Mettre en place un guide des bonnes pratiques

Pertinence : en quoi estimez-vous cette piste pertinente ? En quoi cette proposition correspond-elle bien (ou non) aux enjeux de la politique éducative ?

- Ce guide de bonnes pratiques servira de base pour le travail entre la Ville et l'Éducation Nationale.
- Action à mettre en lien avec l'action autour des jeux éducatifs.

Que proposez-vous pour nourrir, améliorer, compléter, amender, corriger cette proposition ?

- Réaliser un benchmarck auprès d'autres collectivités et académies.
- Mise en place d'un comité de rédaction.
- Définir les attentes « école, animateurs, parents, associations d'aides aux devoirs ».
- Définir des grands principes « simplifiés ».

Qu'est-ce qui fera que cette proposition sera une réussite ? Quelles conditions réunir ?	**Quels sont les freins éventuels et comment les lever ?**
- Avoir un pilotage. *- Définir les modalités de recueil de l'information.*	*- Le frein principal reste la mobilisation sur la durée et de s'assurer que l'action soit suivie et réalisée.*

Selon vous cette piste d'action devrait-elle faire l'objet dans un premier temps d'une expérimentation sur un groupe scolaire, un secteur… avant d'être évaluée et généralisée ? Si oui, sur quels secteurs, groupes scolaires… ?

- Travail à l'échelle d'une circonscription (à déterminer).

Sur quelles initiatives actuelles pourrait-on s'appuyer pour faciliter la mise en œuvre de cette piste d'action ?

École Jean Jaurès maternelle.

Quels partenaires faudrait-il impliquer ?

Ville.
Éducation Nationale.
Fédération de parents d'élèves.

Quels seraient selon vous les indicateurs d'évaluation à appliquer pour cette proposition ?

- Réalisation d'une matrice pour la fin d'année scolaire 2018-2019.
- Rédaction des premiers éléments.

Niveau de priorité de la piste de 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire	~~**1**~~	**2**	~~**3**~~

Action 14
Créer les conditions d'un réel partenariat Ville / Éducation Nationale

Pertinence : en quoi estimez-vous cette piste pertinente ? En quoi cette proposition correspond-elle bien (ou non) aux enjeux de la politique éducative ?			
Mettre en œuvre des temps réguliers à l'échelle stratégique (IEN / cadres DE) et opérationnelle (conseillers pédagogiques /gestionnaires) afin d'aborder les problématiques dans leur globalité.			
Que proposez-vous pour nourrir, améliorer, compléter, amender, corriger cette proposition ?			
- Présentation de l'organisation de la direction de l'enfance auprès des IEN et des CP. *- Synergie Ville / EN pour la prise de décision.*			
Qu'est-ce qui fera que cette proposition sera une réussite ? Quelles conditions réunir ?	**Quels sont les freins éventuels et comment les lever ?**		
- Portage de la Ville et de la DASEN. *- Définir des règles communes dans les modalités d'interpellation mutuelle.* *- Présentation de la démarche aux équipes enseignantes et aux équipes d'animation.*	*Néant.*		
Selon vous cette piste d'action devrait-elle faire l'objet dans un premier temps d'une expérimentation sur un groupe scolaire, un secteur… avant d'être évaluée et généralisée ? Si oui, sur quels secteurs, groupes scolaires… ?			
Généralisation à l'échelle de la Ville.			
Sur quelles initiatives actuelles pourrait-on s'appuyer pour faciliter la mise en œuvre de cette piste d'action ?			
Des rencontres régulières ont déjà lieu. *La définition d'un calendrier annuel peut constituer un facteur de réussite.*			
Quels partenaires faudrait-il impliquer ?			
Ville / Éducation Nationale			
Quels seraient selon vous les indicateurs d'évaluation à appliquer pour cette proposition ?			
Réalisation des 5 à 6 rencontres par an. *Partage de l'information et des enjeux territoriaux.*			
Niveau de priorité de la piste de 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire	**~~1~~**	**~~2~~**	**3**

Action 15
Réinterroger la gestion du temps de l'étude

Pertinence : en quoi estimez-vous cette piste pertinente ? En quoi cette proposition correspond-elle bien (ou non) aux enjeux de la politique éducative ?			
- La charge de travail d'un élève à un autre n'est pas la même. Le temps d'études de 45 minutes peut apparaître comme étant trop long pour un certain nombre d'enfants. *- Le jeu éducatif en autonomie peut alors être complémentaire à l'école : mise en place dans la salle d'étude d'un espace autour d'animations en autonomie*			
Que proposez-vous pour nourrir, améliorer, compléter, amender, corriger cette proposition ?			
- Définir des espaces de stockage dans chaque salle utilisée pour la réalisation de l'étude. *- Engager un travail sur le socle commun de connaissance et de compétences pour définir des jeux adaptés à chaque cycle et/ou niveau.*			
Qu'est-ce qui fera que cette proposition sera une réussite ? Quelles conditions réunir ?	**Quels sont les freins éventuels et comment les lever ?**		
- Création d'un groupe de réflexion avec des enseignants et des animateurs. *- Réflexion sur des cahiers d'études type.*	*- Les espaces alloués à la mise en œuvre de l'étude sont sur certaines écoles très contraints.*		
Selon vous cette piste d'action devrait-elle faire l'objet dans un premier temps d'une expérimentation sur un groupe scolaire, un secteur… avant d'être évaluée et généralisée ? Si oui, sur quels secteurs, groupes scolaires… ?			
- Test des actions sur 5-6 écoles. *- Bilan commun réalisé en fin d'année.*			
Sur quelles initiatives actuelles pourrait-on s'appuyer pour faciliter la mise en œuvre de cette piste d'action ?			
École Jean-Macé élémentaire. *École Ferdinand Buisson.*			
Quels partenaires faudrait-il impliquer ?			
- Éducation Nationale. *- Canopé.*			
Quels seraient selon vous les indicateurs d'évaluation à appliquer pour cette proposition ?			
Réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des enfants participants à l'étude.			
Niveau de priorité de la piste de 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire	**1**	**~~2~~**	**~~3~~**

Action 16
Impliquer les parents

Pertinence : en quoi estimez-vous cette piste pertinente ? En quoi cette proposition correspond-elle bien (ou non) aux enjeux de la politique éducative ?			
- Une des conditions pour que le travail pour l'école en dehors de l'école soit efficace tient aux informations préalables données sur ce qui est attendu. *- Certains facteurs peuvent faciliter la relation entre l'école et les parents tels que des outils de liaison (cahiers de texte, agendas, cahiers de leçons…).*			
Que proposez-vous pour nourrir, améliorer, compléter, amender, corriger cette proposition ?			
- Réaliser un benchmarck auprès d'autres collectivités et académies. *- Mise en place d'un comité de rédaction.* *- Définir les attentes école, animateurs, parents, associations accompagnant les enfants hors de l'école.* *- Engager une réflexion sur la forme pour gérer le lien mais également des problématiques plus globales sur l'élèves (retards, absences…).*			
Qu'est-ce qui fera que cette proposition sera une réussite ? Quelles conditions réunir ?	**Quels sont les freins éventuels et comment les lever ?**		
- Avoir un pilotage. *- Avoir comme objectif de fusionner le cahier de liaison et le cahier de texte.* *- Avoir un outil unique de correspondance Ville/EN/Parents avec au centre l'élève.* *- Amener l'action dans le cadre d'un projet.* *- La réalisation d'une charte peut être un préalable.*	*- Être vigilant à la multiplication des outils.*		
Selon vous cette piste d'action devrait-elle faire l'objet dans un premier temps d'une expérimentation sur un groupe scolaire, un secteur… avant d'être évaluée et généralisée ? Si oui, sur quels secteurs, groupes scolaires… ?			
Travail à l'échelle d'une circonscription.			
Sur quelles initiatives actuelles pourrait-on s'appuyer pour faciliter la mise en œuvre de cette piste d'action ?			
École Jules Michelet Élémentaire.			
Quels partenaires faudrait-il impliquer ?			
Ville *Éducation Nationale*			
Quels seraient selon vous les indicateurs d'évaluation à appliquer pour cette proposition ?			
Réalisation d'une matrice pour la fin d'année scolaire 2018-2019.			
Niveau de priorité de la piste de 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire	**~~1~~**	**2**	**~~3~~**

Action 17
Engager un travail spécifique pour les CP

Pertinence : en quoi estimez-vous cette piste pertinente ? En quoi cette proposition correspond-elle bien (ou non) aux enjeux de la politique éducative ?			
Les CP bénéficieront d'une attention particulière dans le cadre des études afin d'assurer, de renforcer et de consolider les lectures du jour.			
Que proposez-vous pour nourrir, améliorer, compléter, amender, corriger cette proposition ?			
Plusieurs pistes sont possibles : *- répartition des CP dans différentes études,* *- constitution de groupe de CP avec un effectif moindre.*			
Qu'est-ce qui fera que cette proposition sera une réussite ? Quelles conditions réunir ?	**Quels sont les freins éventuels et comment les lever ?**		
Réaliser un état des lieux via le guide des bonnes pratiques.	*Les moyens peuvent contraindre la réalisation de l'objectif.*		
Selon vous cette piste d'action devrait-elle faire l'objet dans un premier temps d'une expérimentation sur un groupe scolaire, un secteur… avant d'être évaluée et généralisée ? Si oui, sur quels secteurs, groupes scolaires… ?			
Mise en place des deux options sur 3 écoles dont deux en REP +.			
Sur quelles initiatives actuelles pourrait-on s'appuyer pour faciliter la mise en œuvre de cette piste d'action ?			
Les actions menées à l'école Alphonse Daudet peuvent servir de base.			
Quels partenaires faudrait-il impliquer ?			
Ville / Éducation Nationale.			
Quels seraient selon vous les indicateurs d'évaluation à appliquer pour cette proposition ?			
La réalisation d'études à petits effectifs. *Le nombre d'écoles ayant réparti les CP.*			
Niveau de priorité de la piste de 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire		**~~1~~**	**~~2~~** **3**

Action 18
Installer des groupes de travail inter-métiers
Direction de l'enfance

Pertinence : en quoi estimez-vous cette piste pertinente ? En quoi cette proposition correspond-elle bien (ou non) aux enjeux de la politique éducative ?			
Cette réflexion est particulièrement nécessaire dans la mesure où ces professionnels interviennent chaque jour sur les différents temps de l'enfant. Par ailleurs, sur des temps comme la pause méridienne ils interviennent souvent ensemble.			
Que proposez-vous pour nourrir, améliorer, compléter, amender, corriger cette proposition ?			
Afin d'améliorer la qualité du service auprès des enfants il convient que ces professionnels partagent un même projet éducatif et une culture commune.			
Qu'est-ce qui fera que cette proposition sera une réussite ? Quelles conditions réunir ?	**Quels sont les freins éventuels et comment les lever ?**		
- Le développement des moyens financiers et ressources humaines. *- Mise en place d'une charte de fonctionnement qui définisse le rôle de chacun.*	*- Disponibilité des différents acteurs pour participer aux réunions de groupe.*		
Selon vous cette piste d'action devrait-elle faire l'objet dans un premier temps d'une expérimentation sur un groupe scolaire, un secteur… avant d'être évaluée et généralisée ? Si oui, sur quels secteurs, groupes scolaires… ?			
Ces groupes de travail requierent les représentants de l'ensemble des personnels concernés.			
Sur quelles initiatives actuelles pourrait-on s'appuyer pour faciliter la mise en œuvre de cette piste d'action ?			
Les villes qui pratiquent déjà ce type d'action (contact avec les réseaux villes éducatrices).			
Quels partenaires faudrait-il impliquer ?			
Les organisations syndicales si des modifications de fonctionnement sont envisagées.			
Quels seraient selon vous les indicateurs d'évaluation à appliquer pour cette proposition ?			
Nombre et fréquentation des groupes de travail. *Nombre de changements opérés.*			
Niveau de priorité de la piste de 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire	**1**	**~~2~~**	**~~3~~**

Action 19
Développer le travail inter-directions

Pertinence : en quoi estimez-vous cette piste pertinente ? En quoi cette proposition correspond-elle bien (ou non) aux enjeux de la politique éducative ?			
Développement d'une forte dimension transversale avec les directions concernées. *Développement une culture de travail en commun au service de la politique éducative.*			
Que proposez-vous pour nourrir, améliorer, compléter, amender, corriger cette proposition ?			
L'association active des représentants des autres directions au comité partenarial. *La participation de ces directions aux 3 groupes de travail PEV 2 permanents.*			
Qu'est-ce qui fera que cette proposition sera une réussite ? Quelles conditions réunir ?	**Quels sont les freins éventuels et comment les lever ?**		
- L'acquisition progressive d'une culture commune. *- Le travail coordonné en amont des projets PEV transversaux.*	*- Revenir à des réflexes ou des habitudes de travail « en silot ».* *- Le temps de travail et la disponibilité des agents.*		
Selon vous cette piste d'action devrait-elle faire l'objet dans un premier temps d'une expérimentation sur un groupe scolaire, un secteur… avant d'être évaluée et généralisée ? Si oui, sur quels secteurs, groupes scolaires… ?			
Il convient de la généraliser dès la mise en place du nouveau PEV.			
Sur quelles initiatives actuelles pourrait-on s'appuyer pour faciliter la mise en œuvre de cette piste d'action ?			
Sur les actions construites entre directions qui ont réussi dans le cadre du PEV 1 (ex : parcours culturels, semaine de l'enfance…).			
Quels partenaires faudrait-il impliquer ?			
L'ensemble des directions et les 2 DGAS.			
Quels seraient selon vous les indicateurs d'évaluation à appliquer pour cette proposition ?			
Nombre de réunions des directions. *Nombre d'agents impliqués.*			
Niveau de priorité de la piste de 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire	**1**	**~~2~~**	**~~3~~**